

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

**308**

**TRAN38**

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LA COMMISSION DU BAPE : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président  
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire

POUR LA COMMISSION DU CCEBJ : Mme MÉLISSA BROUSSEAU SAGANASH, commissaire  
M. JEAN PICARD, commissaire

POUR LA COMMISSION DU CCEK : Mme SYLVIE LÉTOURNEAU, commissaire  
M. CLAUDE ABEL, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 18

---

Séance tenue le 15 septembre 2014 à 19 h  
Hôtel Ambassadeur Québec  
3401, boulevard Sainte-Anne  
Québec

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 15 SEPTEMBRE 2014.....	1
MOT DU PRÉSIDENT DU BAPE.....	1

### RÉPONSE AUX QUESTIONS DEMEURÉES EN SUSPENS

M. JEAN LECLAIR.....	1
----------------------	---

### PRÉSENTATIONS :

#### LES ENJEUX FAUNIQUE LIÉS À LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC

M. FRANÇOIS MARTIN .....	4
--------------------------	---

#### LE EFFETS DE L'OUVERTURE DU TERRITOIRE SUR LA FAUNE À LA SUITE DES DÉVELOPPEMENTS HYDROÉLECTRIQUES

M. CLAUDE DEMERS.....	13
-----------------------	----

### PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DE LA COMMISSION .....	24
----------------------------------	----

M. MARC FAFARD .....	45
----------------------	----

#### SUSPENSION

#### REPRISE DE LA SÉANCE

#### QUESTIONS HORS THÉMATIQUE

M. MARC FAFARD .....	59
----------------------	----

QUESTIONS DE LA COMMISSION .....	65
----------------------------------	----

### SÉANCE AJOURNÉE AU 16 SEPTEMBRE 2014, 13 H

**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 15 SEPTEMBRE  
MOT DU PRÉSIDENT DU BUREAU  
D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

5 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

10 Alors, Mesdames et Messieurs, si vous voulez bien reprendre vos sièges, on va reprendre l'audience. D'abord une vérification auprès des personnes-ressources. Est-ce qu'il y a des compléments d'information à apporter ce soir? Alors, monsieur LeClair me fait signe que oui. À vous la parole.

**M. JEAN LECLAIR :**

15 Donnez-moi juste une chance, il faut que je démarre mon ordinateur.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

J'ai oublié de faire signe à Pierre à l'autre bout. Pierre ça roule? Merci.

20 **M. JEAN LECLAIR :**

Bon, je vais commencer, si vous me le permettez?

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

25 Allez-y.

**M. JEAN LECLAIR :**

30 Une des demandes d'information concernait un exemple de modification des plans de réhabilitation ainsi que les coûts suite à la revue par la CCSN. Alors, il y a un texte qu'on va déposer, mais qui donne un aperçu de toutes les exigences au point de vue d'un plan de restauration, nos attentes, mais je vais vous donner l'exemple, puis le texte est en anglais parce que c'est ce qu'on a écrit à la compagnie, mais je vais faire une traduction rapide.

35 Alors, suite à notre revue du plan de restauration, la conclusion du personnel de la CCSN était que le plan n'était pas acceptable. La raison principale c'est qu'il y avait des lacunes dans le plan en ce qui concerne les conditions radiologiques à la fin des travaux.

40 Alors, on voyait des lacunes qu'il y avait un manque d'information et au point de vue de  
l'estimation des coûts, ça fait qu'à ce moment-là, évidemment, il y a un potentiel d'impact sur  
l'estimation de coûts, alors encore une fois, l'estimé coût n'est pas acceptable, on demande des  
informations additionnelles au point de vue des conditions radiologiques et les coûts qui y sont  
associés.

45 Les coûts administratifs pour l'entretien du site à toutes les différentes étapes, le  
déclassement, le suivi, il y avait ces mêmes éléments de précision, parce que ce n'était pas évident  
dans le calcul des coûts, comment ils en ont tenu compte. Les informations du pourcentage de  
l'effort ou du coût associé au travail de l'agent de radioprotection, ça fait que c'est un poste  
50 particulier, ça fait que ça commence à tomber un peu dans les petits détails et on demandait aussi  
si le plan incluait les coûts pour la gestion des déchets d'équipements contaminés. Ça fait qu'il y a  
tout un coût associé, puis encore, on ne voyait pas dans le plan, ça fait qu'on a exigé des  
précisions. Puis ça, c'était associé avec l'évaluation du plan du site McArthur daté du mois de mars  
2013. Ça fait qu'on va vous présenter ça dans le document.

55 Une deuxième question concernant – la question était : « Au niveau international, quels sont  
les différents organismes qui peuvent influencer la réglementation au Canada? »

60 C'est une question qui nous avait été posée à Mistissini, ça fait que ça fait quand même un  
petit bout de temps. Ici, on élabore sur les mesures en particulier au point de vue de la non-  
prolifération, ça fait que les Nations Unies, en ce qui concerne le traité de non-prolifération des  
armements nucléaires, on parle du Nuclear Suppliers Group, qui est un groupe pour mettre en  
place des contrôles des équipements qui peuvent être utilisés dans des applications non  
pacifiques. Ça fait que des équipements pour concentrer et enrichir l'uranium, des pratiques de  
65 même. Évidemment aussi, l'Agence internationale de l'énergie atomique.

70 Sur ce fait, j'aimerais quand même apporter un exemple concret. L'Agence internationale de  
l'énergie atomique organise des évaluations des agences règlementaires à travers le monde. Le  
Canada, on est face à une évaluation qui a été faite par nos pairs internationaux. On avait des  
représentants de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Finlande, le Japon, les États-  
Unis, la Roumanie, je pense qu'il y avait vingt-deux (22) pays qui étaient représentés puis ils sont  
venus au Canada, ils ont passé deux semaines à faire une revue de nos programmes  
d'autorisation et nos programmes de conformité, puis suite à l'évaluation, ils nous ont donné des  
recommandations sur comment on pouvait améliorer nos pratiques. Alors, c'est un exemple  
75 concret où ça a sûrement une influence.

Puis une dernière chose, c'est évidemment au point de vue de radioprotection que nos  
limites, nos doses sont influencées par le Comité international de radioprotection. C'est un des

80 organismes internationaux particuliers. Il y en a plusieurs, mais on vous donne ça quand même pour des exemples concrets.

85 Finalement, une dernière question, c'est à la question d'exportation. On nous demandait le pourcentage et la forme de l'uranium qui était exporté du Canada. Alors, j'ai les données ici : cinquante-deux point neuf pour cent (52,9 %) – c'est pour l'année 2013 – cinquante-deux point neuf pour cent (52,9 %) c'était l'hexafluorure d'uranium; vingt-six point cinq pour cent (26,5 %), le trioxyde d'uranium; dix-sept point huit pour cent (17,8 %), le concentré d'uranium. Alors, c'est le produit qui provient des usines de concentration d'uranium au nord de la Saskatchewan; et le dioxyde d'uranium deux pour cent (2 %). Alors, encore, on va vous déposer les données, mais c'est les pourcentages, puis la quantité massique totale était de seize mille neuf cents tonnes (16 900 t) d'uranium pour le tout.

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

95 En complément de votre deuxième réponse, je crois l'avoir déjà consulté d'ailleurs cette étude-là, mais ça serait peut-être utile à la commission que vous déposiez la revue qu'a fait l'AIEA. C'était en quelle année que vous avez été audité?

**M. JEAN LECLAIR :**

100 Je pense que c'était l'an... j'ai 2008-2009, j'étais l'agent de liaison pour la mission. J'étais fortement impliqué.

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

105 C'est ça. Il y a eu un rapport public, je crois?

**M. JEAN LECLAIR :**

110 Oui, il y a un rapport qui a été déposé et notre suivi a aussi été... on a affiché sur notre Web notre plan d'action, le rapport et notre plan d'action ont été affichés sur notre site Web.

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

115 Je pense que ça serait utile que ça soit déposé, parce que même si la Commission en a par ailleurs copie par sa recherche, ce serait quand même utile que ça soit public pour l'ensemble des gens. Puis depuis 2008-2009, à quelle fréquence les audits se font chez les agences? Comme vous, vous attendez d'être réaudités, quoi, dans cinq ans? C'est aux cinq ans ou dix ans?

120 **M. JEAN LECLAIR :**

Par la mission?

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

125 Par l'AIEA, oui?

**M. JEAN LECLAIR :**

130 Il y a eu un suivi qui s'est fait deux ans, trois ans plus tard. Je n'ai pas les dates exactes, mais il y a eu un suivi où ils ont revérifié le suivi qu'on avait fait et on a ajouté quelques éléments additionnels parce que... ah, c'est vrai. Ça s'est fait suite à Fukushima, ça fait qu'on a même demandé qu'ils fassent une évaluation de notre approche. Comment on a réagi puis les actions qu'on a prises suite à Fukushima, ça a fait partie de l'évaluation. Alors, on peut vous déposer les rapports.

135

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

Les trois documents, je vous remercie beaucoup.

140 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

145 Merci, Monsieur LeClair. Alors, Madame Côté, rien de votre côté? Parfait. Et du côté du MERN non plus? Parfait. Alors, dans ce cas-là, nous allons passer aux deux conférences de la soirée; la première porte sur les enjeux fauniques qui sont liés à la filière uranifère du Québec et elle sera présentée par monsieur François Martin, que nous avons interrogé à quelques reprises. Monsieur Martin qui est biologiste de la Division des territoires fauniques structurés au sein de la Direction générale adjointe des politiques, programmes et des partenariats. C'est bien ça?

150

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

155 Excellent. Alors, en plus dans le secteur faune et parcs, voilà. Alors, écoutez, on présentera immédiatement après la deuxième conférence pour qu'au niveau du questionnement, on puisse prendre le problème globalement, quitte à nous promener d'un conférencier à l'autre selon les besoins, d'accord? Alors, allez-y, on vous écoute.

**PRÉSENTATION SUR  
LES ENJEUX FAUNIQUES LIÉS  
À LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC  
M. FRANÇOIS MARTIN, MFFP**

160

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

165

Merci. Je tiens à spécifier aussi que je représente le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

170

Oui. C'est votre port d'attache.

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

175

Merci, Monsieur le président, Madame la commissaire, Mesdames, Messieurs. Ma présentation de ce soir va être en majeure partie semblable à celle que j'ai présentée à Mistissini il y a deux semaines, à quelques diapositives près, mais vous allez vous y retrouver sans doute.

180

Donc, je vais commencer de manière très générale avec la mission faunique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui est soit d'assurer la conservation de la faune et de ses habitats, de favoriser le développement durable de la faune et des activités de mise en valeur – on parle de la chasse, de la pêche et du piégeage – et de veiller à l'application des lois et des règlements qui y sont associés. On parle de manière très générale ici.

185

Si on va dans les mandats et les activités un peu plus spécifiques relatifs à la faune, on parle d'acquisition de connaissances, de biologie, état, suivi des populations, de mise en valeur, d'encadrement et de développement durable des activités avec ou sans prélèvement. Alors, on parle encore de chasse, pêche, piégeage, mais on ajoute la notion d'observation de la faune, par ailleurs.

190

On parle d'élaboration, de mise en œuvre de plans de gestion de la ressource faunique, par exemple pour le cerf, pour l'orignal, pour le doré, et cetera. Il est question d'encadrement de la délégation de gestion des territoires fauniques structurés, donc les pourvoiries, les zecs, les réserves fauniques.

195

Il est question d'établissement de partenariat pour la conservation et la mise en valeur de la faune, de l'éducation, de la sensibilisation de la population, du maintien de la biodiversité et contrôle des espèces envahissantes et des maladies de la faune, aussi de protection des espèces

200 menacées et vulnérables, la protection des habitats fauniques, protection de la faune, application et respect des lois et, notamment, la vente de permis.

205 Donc, tout ça pour exposer un peu toute la diversité des activités et de mandats que la Faune réalise, pour en arriver aux enjeux qui nous intéressent ici, les enjeux fauniques liés à la filière uranifère.

210 Évidemment, la première préoccupation, quand on parle d'uranium et des impacts possibles sur la faune, on pense à tout ce qui est toxicologie et contamination, on a eu plusieurs présentations à cet égard. Puis j'ai laissé des points d'interrogation; on parle de rejets dans les milieux atmosphériques, aquatiques, gestion des résidus, impacts sur la santé des populations animales et humaines. Les points d'interrogation c'est pour exprimer un peu le fait qu'on ne maintient pas l'expertise au secteur de la faune dans ces domaines-là, puis on relève particulièrement du ministère de l'Environnement qui peut fournir l'expertise dans ces domaines-là. Puis si on parle de santé humaine, on pense au ministère de la Santé, évidemment.

215 Cela étant dit, on peut collaborer pour soulever les enjeux qui sont liés à la toxicologie et à la contamination; je pense entre autres à des études de toxicologie qui sont effectuées dans les populations de poissons dans le fleuve Saint-Laurent et tout. Il y a des échantillons qui peuvent être transmis au ministère de l'Environnement pour analyse.

220 Ce qui va me préoccuper plus spécifiquement, c'est vraiment les impacts par rapport à l'habitat. Donc, je vais énumérer un peu les questions de la fragmentation de l'habitat, notamment par les routes, les voies ferrées, le transport de lignes électriques, les traverses de cours d'eau et les ponceaux avec les problématiques de sédimentation des frayères. Tout ce qui concerne le dérangement de la faune pendant les périodes d'activité et les périodes d'exploration ou les périodes d'exploitation.

230 La question d'ouverture et d'accès au territoire doit être abordée aussi, puis il y aura une présentation, comme j'ai constaté, suite à la mienne, qui va aborder beaucoup plus en détail cet aspect-là.

Il y a évidemment des impacts : augmentation du risque d'introduction d'espèces envahissantes, une augmentation et une dispersion de la pression de chasse et de pêche, par ailleurs, qui peut s'avérer en même temps une opportunité de développement de la ressource faunique.

235 De manière globale, il faut considérer qu'il y a toujours une préoccupation à l'égard des impacts que tout ça peut avoir sur la ressource alimentaire des communautés autochtones.

240 Puis le dernier point ici est important, parce qu'il faut garder en tête que l'expertise en  
matière d'évaluation des impacts et d'examen est très régionale au secteur de la faune; puis toute  
proposition de projets, selon la nature des projets puis selon le contexte local régional sera  
analysée par les experts biologistes en région.

245 Cela étant dit, je vais quand même vous présenter une série d'outils qui peuvent venir servir  
la conservation de la faune, puis je vais y aller un peu par notion d'encadrement légal, là, en  
abordant des éléments de la *Loi sur la conservation* et la mise en valeur de la faune, incluant les  
mesures réglementaires particulières et le Règlement sur les habitats fauniques.

250 Je vais glisser un mot de la collaboration du secteur de la Faune et des Parcs aux  
procédures sur l'évaluation et l'examen d'impact sur l'environnement, en vertu de la *Loi sur la  
qualité de l'environnement* qui est sous la responsabilité du ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

255 Je vais aborder la question de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* et je vais  
aborder, par ailleurs, rapidement les questions sur la *Loi sur les parcs* qui est de la responsabilité  
du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et de la *Loi sur la conservation du patrimoine  
naturel* qui est sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques.

260 Donc, je commence tout de suite avec la notion de mesure pour la gestion de la faune dans  
un contexte d'ouverture et d'accès au territoire. Comme je le disais, il peut y avoir des opportunités,  
mais il peut aussi y avoir des conséquences; ça génère une présente accrue de travailleurs,  
particulièrement pendant les périodes de construction, et ça génère une augmentation du  
prélèvement. Les voies d'accès au territoire vont générer une dispersion du prélèvement et une  
augmentation du risque d'introduction d'espèces invasives.

265 Tout ça amène, évidemment, un besoin accru en protection. Une des façons de pallier à ça  
est évidemment l'information et la sensibilisation des utilisateurs, des travailleurs des compagnies,  
mais aussi, il est possible de créer des secteurs de chasse ou de pêche à réglementation  
particulière pour cibler certains secteurs où on peut prévoir que la pression de chasse ou de pêche  
sera significativement importante.

270 Je peux donner des exemples – là, je ne suis pas sûr de la prononciation encore : Weh-Sees  
Indohoun, merci – qui a déjà été mis en place et il y a un projet aussi pour le projet hydroélectrique  
de la Romaine.

275 Donc, toujours dans les outils que nous procure la *Loi sur la conservation et la mise en  
valeur de la faune*, le règlement des habitats fauniques est assez important.

280 Un habitat faunique répond à une définition qui est établie par règlement. Ces habitats-là  
doivent être délimités, cartographiés, publiés à la gazette officielle et s'appliquent en terre publique.  
Les habitats fauniques ciblent généralement une espèce en particulier et on retrouve onze (11)  
types d'habitats fauniques.

285 Pour les énumérer, on retrouve l'aire de fréquentation du caribou au sud du 52<sup>e</sup> parallèle;  
l'aire de mise bas du caribou au nord du 52<sup>e</sup> parallèle; les aires de concentration d'oiseaux  
aquatiques; les falaises habitées par une colonie d'oiseaux; l'habitat du rat musqué; la héronnière;  
l'île ou une presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux; une vasière, une aire de confinement du  
cerf de Virginie, un habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable et l'habitat du poisson  
(l'habitat du poisson n'est pas délimité et correspond essentiellement à l'habitat aquatique).

290 Et je ne rentrerai pas dans les détails tout de suite, mais je peux dire que l'habitat du poisson  
va souvent faire l'objet d'autorisations via un guichet unique parce qu'en vertu de la *Loi sur la  
qualité de l'environnement*, il y a aussi des autorisations à aller chercher en milieu aquatique.  
Donc, je vais m'arrêter là pour l'instant.

295 Dans ces habitats fauniques délimités en terre publique, nul ne peut faire une activité  
susceptible de modifier un habitat biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal  
ou du poisson visé par cet habitat.

300 Il est important de dire que l'interdiction ne s'applique pas à une activité exclue par  
règlement, à une activité faite conformément aux normes ou conditions d'intervention déterminées  
par règlement.

305 Donc, dans le *Règlement sur les habitats fauniques*, on retrouve des activités exclues de  
l'application et des normes qui font en sorte que si l'activité répond à cesdites normes, l'activité est  
aussi exclue de l'application du règlement.

310 Et, autrement, une activité peut être autorisée par le ministre ou le gouvernement en vertu de  
la loi et ça nous amène à une procédure d'autorisation qui peut mener à l'imposition de conditions  
pour la réalisation d'une activité.

315 Cela étant dit, c'est important de spécifier que cette interdiction qui est établie par la loi de  
faire dans un habitat faunique toute activité susceptible de modifier un élément biologique,  
physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat ne s'applique  
pas à une personne qui effectue une activité qui fait l'objet d'un projet visé par une procédure  
d'évaluation et d'examen en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et ce, sauf dans un  
habitat d'une espèce menacée ou vulnérable.

320 Donc, dès qu'une procédure d'évaluation ou d'examen entre et doit être appliquée, sauf dans le cas d'un habitat pour une espèce menacée ou vulnérable, on va plutôt passer, afin de considérer les enjeux fauniques, on va passer par une production d'avis fauniques.

325 Donc, le ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui est responsable de l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement* va demander la collaboration, va consulter le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs pour soulever les enjeux fauniques, pour qu'il y ait une production d'avis fauniques, en fait. Et à ce moment-là, il y a l'expertise régionale qui sera impliquée à toutes les étapes qui sont requises par la procédure.

330 Ce qui est intéressant à ce niveau-là, c'est que la production de l'avis faunique par le ministère ne sera pas restreinte au seul cadre législatif des habitats fauniques et il peut être de beaucoup élargi.

335 Donc, on parlait d'expertise, d'analyse, de production d'avis fauniques; juste pour donner une idée, les experts en région reçoivent un projet et procèdent à une analyse, qu'est-ce qu'ils vont faire? Qu'est-ce qu'ils vont utiliser?

340 Donc, les données fauniques qui sont utilisées par l'expertise régionale sont très variées; on parle d'inventaires fauniques professionnels faits soit par les ministères, soit des consultants; des suivis de population notamment par télémétrie, beaucoup de collaboration et d'utilisation de données provenant de projets de recherche universitaire; les bases de données sur les espèces en situation précaire peuvent être utilisées; des archives muséologiques; des permis scientifiques, éducatifs et de gestion sont une source assez importante de données aussi, donc il y a des permis qui peuvent être demandés pour collecter, échantillonner de manière spécifique certains animaux, et il y a des rapports de données qui doivent être fournis.

345 Les rapports d'étude d'impact, les données sur le développement territorial, on parle d'impacts cumulatifs des interventions humaines.

350 Et ces données-là génèrent aussi des connaissances qui vont être utilisées par l'expertise régionale dans ses analyses; on parle de comportement animal, donc quels sont les déplacements, les patrons de migration des animaux?

355 C'est quoi les superficies et l'utilisation des domaines vitaux? Quelles sont les périodes de reproduction? Quels sont les besoins en habitat, notamment les frayères, les aires de mise bas, les sites d'hibernation?

Quels sont les niveaux de population en densité, individus par kilomètre carré?

Quel est l'état de santé des individus, des populations?

360 Quels sont les taux de recrutement et les taux de mortalité de la population?

Et les connaissances reliées à la susceptibilité de la faune, aux perturbations sont aussi utilisées. On parle de quels sont les effets du dérangement humain en fonction des perturbations actuelles? Quels sont les effets de la fragmentation des habitats sur les espèces? Quels sont les effets des perturbations sur les signes vitaux?

365 Donc, c'est des exemples, là. Il ne faut pas perdre de vue que ce n'est pas exhaustif, comme liste, mais c'est le genre d'approche qui peut être utilisé par les experts régionaux dans le cadre de leur production d'avis fauniques.

370 Quel est l'objectif des analyses? C'est quoi les grands principes, là? Il faut viser aucune perte nette d'habitat faunique; il faut prévenir la mortalité de la faune; utiliser une approche préventive, approche de précaution; viser à une libre circulation des espèces; assurer la pérennité des valeurs associées à la faune et à ses habitats – on parle des valeurs alimentaires, des valeurs culturelles, des valeurs écologiques et des valeurs économiques, et on vise une obligation de résultat aussi.

375 Et quels sont ces résultats? En fait, les évaluations cherchent à établir des conditions de réalisation qui vont venir, qui vont permettre d'éviter, en fait, l'évitement... soit de planifier le développement en évitant les habitats clés, les voies de migration, les aires de mise bas, les frayères, les habitats sensibles.

385 Ça vise à établir au besoin des mesures de mitigation, soit pour réduire les impacts en ajustant les périodes de travaux, en mettant en place des bandes de protection autour des installations; en assurant la connectivité des habitats; ou, dans les cas nécessaires ou en dernier recours, si on peut dire, des mesures de compensation peuvent être proposées. On parle soit d'acquérir des habitats de valeur égale pour les protéger, procéder à des aménagements de nouveaux habitats ou verser des ressources financières à des fondations dédiées à la faune.

390 Un autre outil que le secteur de la Faune et des Parcs a à sa disposition est *la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*.

395 Il faut dire que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs peuvent appliquer cette loi-là, un pour le volet floristique et l'autre pour le volet faunique.

400 Les objectifs de la loi, de manière générale, c'est d'empêcher la disparition d'espèces vivantes au Québec; d'éviter une diminution de l'effectif des espèces menacées ou vulnérables; d'assurer la conservation des habitats d'espèces menacées ou vulnérables; de rétablir leur population et éviter que toute espèce ne devienne menacée ou vulnérable.

Ce que la loi permet de faire, entre autres, c'est de désigner de manière légale les espèces et leurs habitats.

405 Par ailleurs, lorsqu'une espèce est désignée menacée ou vulnérable, une équipe de rétablissement est mise en place. C'est fait sur la base de partenariat, donc les ministères provinciaux, fédéraux, les universités, les Nations autochtones, organismes de conservation, même le milieu industriel, bref, tout organisme susceptible d'être touché par l'espèce qui est désignée peut faire partie de l'équipe de rétablissement.

410 L'équipe de rétablissement aura comme mandat de produire un plan de rétablissement, de faire le suivi de la mise en œuvre des actions et de produire un bilan du rétablissement. Et ce qui est intéressant, c'est que les plans de rétablissement, normalement, doivent être considérés dans l'ensemble des activités des divers paliers gouvernementaux.

415 Je veux aborder le sujet de la création des parcs puis de la création des aires protégées juste pour distinguer clairement les responsabilités à ce niveau-là.

420 Donc, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* qui est sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques permet la création d'aires protégées, notamment de réserves de biodiversité, de réserves aquatiques, de réserves écologiques et d'autres aires protégées prévues par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*.

425 Comme je disais, c'est le ministère du Développement durable et de l'Environnement qui est responsable et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs collabore à cette démarche-là. Le secteur de la Faune et des Parcs est impliqué à différentes étapes de la démarche et les enjeux fauniques sont considérés à différents moments dans cette démarche-là.

430 La *Loi sur les parcs* qui est sous la responsabilité du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs permet la création de parcs nationaux. Et bien que les enjeux fauniques ne soient pas une des conditions premières de la création des parcs, évidemment que les enjeux fauniques peuvent être considérés à un certain niveau dans cette démarche-là.

435

Donc, en résumé, le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs est responsable d'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune dans le contexte d'un développement durable du territoire.

440 Il y a un encadrement légal et réglementaire qui nous permet diverses, comment je peux  
dire, mesures de protection et de considération des enjeux fauniques; on parle de protection des  
habitats fauniques, de la production d'avis fauniques dans le cadre des procédures d'évaluation et  
d'examen des impacts; de la protection des espèces menacées ou vulnérables, de la mise en  
445 place de mesures particulières de gestion de la faune pour mieux contrôler le prélèvement; et de  
manière générale, il y a des avis, des évaluations qui sont produites par l'expertise régionale de la  
faune et les résultats seront toujours d'éviter et d'atténuer ou de mitiger ou de compenser les  
impacts du développement sur la faune.

450 C'est tout. Merci beaucoup, si vous avez des questions.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

455 On vous adressera des questions, mais après.

460 \_\_\_\_\_

465

470

475

**PRÉSENTATION SUR  
LES EFFETS DE L'OUVERTURE DU TERRITOIRE SUR LA FAUNE  
À LA SUITE DES DÉVELOPPEMENTS HYDROÉLECTRIQUES  
M. CLAUDE DEMERS**

480

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Alors, je demanderais à monsieur Demers de bien vouloir s'avancer. Bonsoir, Monsieur Demers.

485

**M. CLAUDE DEMERS :**

Bonsoir!

490

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Je vais vous présenter en quelques mots.

495

Monsieur Demers a obtenu un Baccalauréat spécialisé et une maîtrise en géographie physique des Universités de Montréal et de Laval.

500

Il possède trente-cinq (35) années d'expérience professionnelle. Il a travaillé à Hydro-Québec de 1980 à 2010 et a notamment œuvré à titre de scientifique en environnement, d'administrateur de projets, de communicateur scientifique et de porte-parole expert.

505

Ses fonctions l'ont amené dans toutes les régions du Québec et tous les sites de production hydroélectrique de l'entreprise. Il a entre autres été responsable pendant de nombreuses années de l'ensemble du programme multidisciplinaire de suivi environnemental du complexe La Grande à la Baie-James.

Il a été le coordonnateur du document *Synthèse des connaissances environnementales acquises en milieu nordique entre 1970 et 2000*, dont la rédaction a été confiée à monsieur Gaëtan Hayeur, qui est d'ailleurs dans la salle. Je le reconnais.

510

Il a également été collaborateur au centre Ouranos, c'est un consortium de recherche sur la climatologie régionale et les changements climatiques.

Il est présentement communicateur scientifique autonome.

515 Alors, Monsieur Demers, on vous a demandé de nous parler de l'ouverture du territoire sur la  
faune à la suite des développements de projets hydroélectriques, mais parce que ça nous  
intéresse aussi, parce qu'on parle aussi – beaucoup, j'imagine, de ces choses-là qui pourraient  
s'appliquer à d'autres grands projets.

520 **M. CLAUDE DEMERS :**

Exact.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

525

Alors, on vous écoute.

**M. CLAUDE DEMERS :**

530 Est-ce que je dois ouvrir un micro ou c'est fait? C'est fait, d'accord. Donc, un bref historique,  
si on veut, de l'ouverture du territoire. Mon propos, j'aurai à la fois du texte avec quelques chiffres,  
mais des cartes pour situer les gens, parce que parfois on dit à tel endroit, on nomme un nom de  
village et ce n'est pas familier pour tout le monde.

535 Donc, quand on parle d'ouverture du territoire lié notamment au développement  
hydroélectrique, je vais beaucoup parler du territoire de la Baie-James parce que j'y ai passé  
plusieurs dizaines d'années de ma vie, mais il ne faut pas oublier également que la Mauricie, la  
Côte-Nord, que ce soit les projets du Réservoir Gouin, Bersimis, Manicouagan, Outardes, Sainte-  
Marguerite et le projet Romaine, il y a eu des constructions routières qui ont donné accès au  
540 territoire, on abordera très brièvement ces domaines-là, mais je tiens à le signaler.

Sur le territoire de la Baie-James, je rappelle que le projet a été annoncé par monsieur  
Bourassa en 1971. Dès 1972, il y a une route d'hiver, la route se terminait à Matagami, je vais vous  
le pointer sur une carte, donc se terminait à Matagami et depuis 1972, au nord des localités de  
545 Matagami et de Chibougamau, il y a plus de deux mille kilomètres (2 000 km) de route qui ont été  
ajoutés.

Deux mille kilomètres (2 000 km), c'est un chiffre, ça veut dire quoi pour vous? C'est  
Montréal-Gaspé, aller-retour. Montréal-Chicago aller-retour. Donc, c'est absolument gigantesque le  
550 nombre de routes, et là, je ne compte pas tous les petits chemins vers les petits bancs d'emprunt,  
parce que c'est encore une fois plusieurs centaines de kilomètres.

Il est important de rappeler que la route était exclusive à la construction du projet de la Baie-  
James.

555           Donc, quand on parle d'accès au territoire, vous voyez ma dernière ligne sur les villages cris, les villages cris n'étaient pas reliés, surtout ceux de la côte, à l'axe routier, mais les travailleurs, par exemple, il y avait six mille (6 000) personnes dans le campement à LG-2 dès les années 75-76, personne n'avait une voiture. Les gens étaient confinés au campement, le dimanche.

560           De 72 à 86, c'était uniquement les cadres qui vivaient, par exemple où est Radisson aujourd'hui, qui avaient des véhicules, qui utilisaient un peu le territoire pour la chasse et la pêche, mais les six mille (6 000) travailleurs travaillaient six jours par semaine. Le dimanche, ils jouaient au quilles, ils buvaient de la bière, ils se faisaient bronzer puis ils dormaient, mais ils n'avaient pas accès, si on veut, au territoire.

565           La route est ouverte au public depuis mars 1986. Il y a une barrière qu'on appelle, une guérite à sept kilomètres (7 km) au nord de la Matagami qui indique aux gens qu'ils s'en vont sur un territoire gigantesque et que le projet point de service, par exemple, est à trois cent quatre-vingt-un kilomètres (381 km).

570           Les villages cris de la côte ont été désenclavés vers 1973 pour Chisasibi, parce qu'il y a certains matériaux reliés à la construction de LG-2 qui sont arrivés par les barges sur la côte de la baie James. Wemindji-Eastmain en 1995 et Waskaganish en 2001.

575           Donc, encore une fois, Cris, utilisation du territoire, il faut tenir compte, il y avait certaines routes d'hiver qui fonctionnaient avant ces dates-là, mais depuis ces dates-là, tout le monde, incluant les Cris, peuvent utiliser le territoire comme bon leur sied.

580           Il est très important, quand on regarde la carte qui est ici, vous voyez une ligne – j'essaie de pointer avec la petite flèche ici – donc la ligne qu'il y a ici, que l'on voit, le Québec, pour tout ce qui est de l'utilisation du territoire pour des fins d'activité de pêche et de chasse, il faut savoir qu'au nord et au sud de cette ligne, les règles sont très, très, très différentes.

585           Cette ligne-là, c'est la ligne de partage des eaux; en bas de la ligne, c'est le bassin versant du Saint-Laurent, les eaux vont donc atteindre le Saint-Laurent et tout en haut de cette ligne, donc c'est les eaux qui vont aller vers la baie James, la baie d'Ungava, c'est ce qu'on appelle le territoire de la Convention de la Baie-James.

590           Deux tiers du territoire, dans le domaine de l'ouverture du territoire chasse et pêche, je concentre sur ma présentation, c'est lié à la Convention de la Baie-James, donc un territoire dont l'usage est différent.

          On va voir que les règles sont différentes, il y a des terres, il y a des espèces qui sont réglementées, il y a des règles et des principes qui ont été formulés.

595 Encore une fois, simplement pour préciser, je m'excuse, avec la petite flèche qui zigzague là, en tout cas, j'y arrive, mais on voit peut-être mieux avec la flèche.

600 Un seul village cri présentement n'est pas relié – où est rendue ma flèche? – voilà, le village de Whapmagoostui qui porte également, pour les Inuits, le nom de Kuujjuarapik, Poste-de-la-Baleine en français et Great Well River pour les anglophones, donc c'est ce village cri là, dans le nord, qui – la petite flèche disparaît, on s'en excuse – qui donc, qui n'est pas relié au réseau routier.

605 Chisasibi, donc c'est le village de Fort-George qui a été déplacé de sept kilomètres (7 km) suite à un référendum chez les Cris. Le premier village donc qui a été relié au réseau routier. Ensuite on descend, Wemindji-Eastmain et le plus au bas de la Baie-James, dans la baie de Rupert, le village de Waskaganish qui a été relié.

610 Également, le village de Nemaska, qui n'existait pas, est un nouveau village qui a été relié au système routier parce qu'il y a une route qui mène jusqu'à Chibougamau; à proximité également, le village d'Oujé-Bougoumou qui n'existait pas à ce moment-là.

615 Donc, se souvenir que le point d'entrée sur le territoire, pour bien des gens, c'est Chibougamau où l'on peut aller sur une route, notamment ici, et rejoindre la route de la Baie-James ou le bout de la route était Matagami, donc de Matagami à LG-2, il y a six cent dix kilomètres (610 km), vous pouvez aller de Québec à la côte de la baie James à Chisasibi sur une route asphaltée, mille cinq cents kilomètres (1 500 km), donc c'est accès ouvert en tout temps, toute l'année, n'importe qui peut y aller présentement.

620 Et, également, a été faite une route qui est en gravier celle-ci, de presque sept cents kilomètres (700 km) jusqu'à la rivière Caniapiscau, donc un axe est-ouest avec relativement peu de services, mais où sont concentrées, à peu près dans le territoire qui a ici près de LG-4, des activités de pourvoirie pour la chasse au caribou durant l'hiver.

625 Donc, le territoire, il est ouvert, il est utilisable, il est disponible, mais encore une fois, je vais revenir sur les règles, c'est extrêmement différent au nord et au sud, donc territoire conventionné et non conventionné.

630 Un ordre de grandeur du territoire : le Québec fait un million six cent soixante-sept mille kilomètres carrés (1 667 000 km<sup>2</sup>) avec une population de huit point trois, huit point quatre millions (8,3-8,4 M) d'habitants.

Le territoire de la Convention, donc c'est deux tiers du Québec : un million soixante-six mille kilomètres carrés (1 066 000 km<sup>2</sup>).

635 J'ai mis ici les lots de piégeage cris qui représentent près de quatre cent mille kilomètres carrés (400 000 km<sup>2</sup>). Alors, les Cris peuvent aller pêcher et chasser sur l'ensemble du territoire conventionné, il n'y a pas de règle, mais juste pour donner un ordre de grandeur, les Cris qui étaient environ cinq mille (5 000) habitants dans les années, au lancement du projet de la Baie-James, sont environ vingt mille (20 000) habitants aujourd'hui.

640 Les terres de catégories 1 et 2 crie : soixante-quinze mille kilomètres carrés (75 000 km<sup>2</sup>). Les terres de catégorie 1, ce sont essentiellement – j'aurai une carte – les villages cris, et les terres de catégorie 2 sont des territoires réservés pour les activités de chasse et de pêche exclusivement pour les Cris et il n'y a aucun autre type d'activité industrielle sur les terres de catégorie 2.

645 Donc, il n'y aura pas de mine d'uranium. Par exemple, si Hydro-Québec devait faire une ligne et qu'on utilise sept kilomètres carrés (7 km<sup>2</sup>), ça prend une entente avec le gouvernement pour redonner, ça prenait une entente pour redonner sept kilomètres carrés (7 km<sup>2</sup>) de terre de catégorie 2.

650 Aucun blanc n'a le droit de pêcher en terre de catégories 1 et 2. Il y en a aussi pour les Inuits, il y en a aussi pour les Naskapis qui vivent près de Schefferville.

655 Sur les terres de catégorie 3, chez les Cris notamment, mais ils peuvent aller chez les autres, mais chez le Cris, trois cent quinze mille kilomètres carrés (315 000 km<sup>2</sup>), les Cris ont un usage exclusif des animaux à fourrure : loutres, martes, visons, castors, ours polaires, les poissons, esturgeons, meuniers, ainsi de suite.

660 Droit de premier refus s'il y a des demandes de pourvoirie et également tout Cri ou famille crie qui veut s'y inscrire, au programme de sécurité du revenu, s'ils veulent pratiquer de façon, entre guillemets, professionnelle, vivre des activités de chasse et pêche, s'ils passent plus de cent vingt (120) jours par année en forêt, inscrits au programme, ils reçoivent, dans les programmes de la Convention de la Baie-James, une forme de salaire.

665 Ça s'est beaucoup réduit au fil des années, parce qu'on va voir, le mode de vie, avec l'ouverture du territoire et la modernité chez les Cris, il y a un peu moins de monde qui utilise le territoire sur de longues périodes. Les gens y vont plus sur des courtes périodes.

670 Pour donner un exemple de taille de territoire, je me suis permis, parce que j'ai séjourné avec des étudiants allemands une couple de fois sur le territoire, donc les lots de piégeage cris, en territoire, c'est plus grand que l'Allemagne réunifiée où il y a quatre-vingt-cinq millions (85 M) d'habitants. Ça fait qu'il faut prendre en connaissance la taille du territoire quand on va voir différentes choses.

675 Il faut donc tenir compte de la taille du territoire, le sud du territoire, donc c'est évident que près de Matagami et de Chibougamau, il y a beaucoup de blancs du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou de l'Abitibi qui vont faire des activités de chasse et de pêche.

680 Donc, les gens vont peut-être deux, trois cents kilomètres (2-300 km) au nord de Matagami ou de Chibougamau, mais ce n'est pas des gens qui vont se promener partout, donc le nord du territoire et l'est du territoire, par les blancs notamment, est beaucoup moins utilisé que les accès du sud. On verra pourquoi c'est en forte diminution dans quelques minutes.

685 Donc, de 72 à 88, pas de véhicule personnel pour les travailleurs de la construction. Ce n'est pas eux qui pêchaient sur le territoire, mais quelques cadres qui étaient basés dans quelques villages comme Radisson ou à côté de LG-3 ou à côté d'LG-4.

Les Cris n'ont pas encore, dans certains cas, de route, et quand il y a eu les routes, ils n'avaient pas les véhicules au début pour circuler sur le territoire.

690 J'ai mentionné les avantages liés à l'exploitation de la faune pour les Cris, on pourrait ajouter que dans l'étude d'impact du projet Grande-Baleine qui a été mis de côté vers les années 1993, le gouvernement s'était engagé, en cas de surexploitation, à garantir aux Cris des quantités de faunes, si on veut, disponibles sur le territoire, de mettre en place des programmes plus sévères s'il y avait eu abus d'animaux, si on veut, qui auraient été pêchés ou chassés, disons, par des non autochtones.

700 La vie des Cris a été fortement modifiée. Ils se déplaçaient très lentement en canot ou en toboggan durant l'hiver ou à pied, en raquette. L'usage de véhicules – les Cris ont aujourd'hui, à cause des programmes de la Convention de la Baie-James et des entreprises qu'ils ont créées, le revenu familial cri est au-dessus de la moyenne québécoise. Donc, ils ont accès à des véhicules, ils se déplacent beaucoup sur le territoire avec toutes sortes d'engins modernes. Ils font des activités traditionnelles de leur façon, mais avec des outils modernes.

705 Alors que les autochtones du sud du Québec, au sud de ma ligne de bassins versants, on pense aux Innus, on pense aux Atikamekw, ce sont des autochtones relativement pauvres qui, souvent, le revenu familial est bien en bas de la moyenne québécoise.

710 Donc, si on fait une route, comme pour Sainte-Marguerite 3 ou pour Manic-Outardes, la route est là, mais il n'y a pas grand monde dans les villages innus dans la Côte-Nord qui ont des véhicules pour aller utiliser le territoire. Il faut tenir compte de ça aussi.

La route peut être là, et ça s'applique, pour être allé au Labrador, ça s'applique aussi aux villages innus qu'il y a à côté de Goose Bay. Quand on était rentré là, on a dit : « Mon Dieu, il n'y a

715 pas de véhicule dans ce village-là. » Donc, il y a des routes depuis 1965, dans ce coin-là, mais pas de véhicule, donc peu d'utilisation par les autochtones.

720 Je rappelle à tout le monde, que les Cris, malgré que ce sont d'immenses plans d'eau et qu'il y a énormément de poisson, les Cris n'utilisent pas les réservoirs principalement parce que LG-2 fait près de deux fois le lac Saint-Jean, Caniapiscau quatre fois et demie, elle quatre mille cinq cents kilomètres carrés (4 500 km<sup>2</sup>).

725 Pour y être allé à moult reprises avec mes équipes, ça prend parfois quasiment des Grivol, il vente beaucoup, les vagues sont très hautes et il n'y a que quelques sections où les arbres ont été coupés.

730 Les Cris pêchent au filet, je rappelle ça à tout le monde aussi, donc quand tu pêches au filet dans une forêt, tu déchires tes filets. Nous, on avait coupé et identifié des endroits, les Cris n'utilisent pas des cartes donc et le point de vue sécurité, ils préfèrent beaucoup des lacs qui sont plus petits, des plans d'eau qui sont plus petits que les immenses réservoirs.

735 On note, dans les dernières années, une forte diminution de la fréquentation des non autochtones sur le territoire, notamment au prix de l'essence.

740 À Radisson, donc à côté de LG-2, c'est un territoire, une ville publique, Radisson, le prix du litre d'essence était à un dollar cinquante-huit (1,58 \$) cet été. Donc, quand vous avez fait mille cinq cents kilomètres (1 500 km) aller, mille cinq cents (1 500) au retour...

745 Également d'une forte diminution de la population de caribous, vous allez voir tantôt, c'était ça qui était l'attraction quand la route a été ouverte. Le troupeau est beaucoup tombé en termes de nombre depuis l'an 2000, ça a réduit.

750 À titre d'exemple, j'ai mis ici, ça fait bizarre à lire, LG-2 moins soixante-dix pour cent (70 %), le nombre de visiteurs à la centrale de LG-2 depuis l'an 2000 jusqu'à 2013 a chuté de soixante-dix pour cent (70 %). Vous comprendrez que tout le monde qui va à LG-2 visite la centrale, mais là, il y a moins de visiteurs, moins d'autobus, entre autres lié au coût de l'essence et moins de chasseurs sur le territoire.

755 En réfléchissant à ça, souvent on se demande : y a-t-il eu des cas d'abus? Des cas de vidage de lacs ou de machins comme ça? J'ai posé la question à bien des gens, j'ai quand même été sur le territoire, moi, depuis 1978, là, tu poses la question à bien des gens. Le seul cas, que je vous dirais, connu, documenté où il y a eu vraiment une activité intense de braconnage, c'est le long de la route Matagami-LG-2.

755 Donc la route que vous voyez là, à droite, on s'en va vers Matagami, à gauche vers LG-2, on voit un ponceau, le ponceau a été installé trop haut, il empêche les poissons du bas de la photo de se rendre, aux dorés de se rendre de l'autre côté dans le lac Yasinski où ils allaient frayer.

760 Donc, les poissons étaient bloqués le long de cette route-là et les camionneurs qui passaient par là, parce que ce n'était à l'époque que des camionneurs, avant l'ouverture de la route au public, quand le doré est sur le frai, bien je veux dire, ils sont tous amorphes, il y en a des centaines, la technique de pêche, et ce n'est pas une blague, Monsieur le président, c'était le 2 x 4, le sac vert avec la lampe de poche.

765 Donc, les gens se pointaient le soir, ils éclairaient, si on veut, les dorés et ils les assommaient. Ça s'est su rapidement, cet abus-là. Cet endroit-là a été déclaré sanctuaire par le ministère responsable de la Faune – vous me permettrez de ne pas nommer le nom du ministère parce que je pense que dans les trente-cinq (35) dernières années, il a dû changer de nom trente-six (36) fois – je vais trahir mon âge en disant MLCP, mais on a vu le mot faune se promener à beaucoup d'endroits : avant ou après Environnement, avant ou après... en tout cas.

770 Donc, on va dire le ministère de la Faune a déclaré ça sanctuaire, et pour montrer comment un endroit où il y a eu un abus très important de documenté, ce lac-là fait l'objet d'une fin de semaine, dans l'été, d'un festival de la pêche aux dorés pour les Cris. Donc, ça veut dire que s'ils vont là puis qu'on voit des dizaines de camions – je l'ai vu de mes yeux –, il y a donc du poisson dans ce lac-là. Il y a moyen, en protégeant la zone de frai, la petite jetée que vous voyez en pierre, 775 c'est tout simplement pour éviter aux vagues de détruire la frayère qu'il y a derrière.

780 On oublie souvent, quand on parle de poisson, combien on en prend. C'est la première fois que je dis ça dans une présentation, les gens oublient souvent que quand – moi, j'étais responsable des changements de l'utilisation du territoire par la faune, ainsi de suite, donc uniquement pour la pêche scientifique, tous les étés on pêchait douze mille (12 000) poissons au filet sur le territoire, dans le réservoir, dans des lacs naturels, afin de comparer les variations naturelles et qu'est-ce qui se passe dans les changements de poisson.

785 Donc c'est terminé maintenant, mais ça s'est fait pendant vingt-cinq (25) ans, puis nulle part on a observé, si on veut, de catastrophes, entre guillemets, et on pêchait au filet.

790 Population de caribous. La population de caribous, en haut vous avez l'estimation de la population qui avait été documentée par le ministère quelque soit son nom responsable de la faune dans les années 50, donc estimée à dix mille (10 000), cent mille (100 000) dans les années 70, un million en l'an 2000, et l'ensemble des caribous du Nord-du-Québec, ça serait entre cent mille (100 000) et deux cent mille (200 000) aujourd'hui, donc on voit qu'il y a des fluctuations naturelles très importantes.

795 Ça se reflète en bas sur le nombre de permis. En 94 il y avait vingt-cinq mille (25 000) demandes pour sept cent cinquante (750) permis. Le ministère a monté ça à deux mille (2 000) permis en l'an 2000, le troupeau, en nombre, est retombé, ce qui fait que le nombre de permis a baissé. Et encore une fois, c'est très loin y aller, ça coûte cher, ça fait que les gens, des fois tu dis : pour l'investissement, la chance que j'en aie un, pour ce qui est d'un blanc, ça fait énormément diminuer la fréquentation du territoire pour l'activité de la chasse aux caribous.

800 Pour ce qui est de la sauvagine, le texte, je vais lire le texte : La chasse à la sauvagine, c'est une espèce abondante, la sauvagine. C'est une activité très importante pour les Cris, l'organisation de l'horaire scolaire est modifiée, ils ont des semaines de congé qu'on appelle le Goose break, mais aujourd'hui, il n'y a pas de non-autochtone.

805 Il y a à peu près personne qui va chasser la bernache et l'oie blanche sur la côte de la baie James, mais pour les Cris, c'est une activité traditionnelle très importante, mais qu'ils utilisent avec des moyens modernes – j'ai mis le mot « hélico ».

810 Les Cris ont maintenant compagnie d'hélicoptères qui s'appelle Whapchiwem pour Whapmagoostui, Chisasibi et Wemindji, qu'ils louent à Hydro-Québec quand nos monteurs de lignes utilisent cette... et ils utilisent les hélicos pour transporter les animaux abattus et les gens qui vont à la...

815 Donc, c'est une activité traditionnelle, la récolte est abondante, je vous dirais que moi je joue au golf et si la récolte pouvait être encore un peu plus abondante, il y aurait moins d'outardes sur les terrains de golf. C'était un petit commentaire éditorial.

820 La carte ici représente le territoire conventionné avec les couleurs, parfois on se demande où sont les terres de catégories 1 et 2, mais encore une fois, je mentionne qu'en jaune, en bas, c'est le territoire non conventionné où il n'y a pas de règle. Les Innus, les Atikamekws et les autres Nations autochtones, les Algonquins, ne sont pas favorisés. Ils n'ont pas ce qu'on voit en rouge et en orangé, c'est les terres de catégories 1 et 2 pour les Cris qui ont, sur ces territoires, des droits exclusifs de chasse et de pêche.

825 Et pour tout ce qui est le territoire vert, les terres de catégorie 3, les Cris et les Inuits, sur ce territoire-là, ils ont accès à l'ensemble du territoire en tout temps. Puis pour ce qui est des Cris, parce qu'ils s'intéressent beaucoup aux animaux à fourrure, donc une exclusivité de ces animaux à fourrure.

830 Quand on circule sur le territoire, on voit des panneaux qu'on ne voit pas souvent sur la 20 entre Montréal et Québec, donc c'est pour indiquer aux chasseurs qu'on entre sur une terre, ça

c'est une terre de catégorie 2, c'est la route qui va de Radisson jusque vers LG-1, donc la chasse et la pêche est interdite à partir du panneau à moins d'être autochtone sur le territoire.

835 Les Cris ont fortement modifié leur utilisation du territoire. Pendant des siècles c'était la  
trappe, notamment pour ce qui est de la capture, le piégeage du castor, maintenant on est des  
gros acheteurs chez Mountain Coop et La Cordée de vêtements comme ça. Donc, l'usage  
monétaire, si on veut, qu'ils tiraient de ça a été complètement modifié, ce qui fait que l'usage qu'ils  
font du territoire est fort différent.

840 Ça, c'était une source très importante de revenus pour eux. Aujourd'hui, les Cris vivent dans  
des villages qui ont été tous mieux construits à partir de la Convention de la Baie-James. Pour  
ceux qui connaissaient le Nord, c'était vraiment, on appelait ça des « matchbox house » avec pas  
de système de traitement d'eau, la toilette c'était un sac vert.

845 Donc là, c'est des maisons modernes avec des équipements modernes, donc les Cris  
utilisent plus, selon moi, le territoire que c'était il y a vingt-cinq (25) ans, parce qu'ils ont des  
moyens modernes pour se déplacer sur le territoire. Donc on voit ici une nouvelle section à  
Chisasibi, c'est une population qui est en forte croissance.

850 La population, chez les Cris, a crû, j'y vais de mémoire, dans les trente-cinq (35) dernières  
années, de plus de deux cents pour cent (200 %), alors que la population de l'ensemble du  
Québec a crû de vingt-cinq pour cent (25 %). Donc, il y a une explosion démographique dans le  
Nord, donc pour ça toutes ces maisons.

855 Les Cris ont accès, parce qu'ils sont dans toutes sortes de compagnies, de retombées, ils  
participent, ils ont créé toutes sortes d'entreprises chez eux, donc ils ont les moyens de s'acheter  
les véhicules que l'on voit là, que vous ne retrouverez que très peu chez les autres communautés  
autochtones du Québec. Donc, ils ont à plusieurs endroits, les familles peuvent avoir plusieurs  
860 canots. Là ici, on est le long de la route de la Longue-Pointe, juste au nord de Chisasibi sur la côte  
de la baie James.

865 Un exemple qu'on me demande parfois de mesures d'atténuation, c'était pour aider la mise à  
l'eau des canots, donc Hydro-Québec avait fait, à l'époque, plusieurs endroits pour glisser les  
canots, les amener aux points d'eau qui les intéressaient.

870 Aujourd'hui, les Cris séjournent donc, ils font des séjours plus courts avec des accès en  
véhicule. Il y a des dizaines de petits campements comme ça qui ont été installés, ce qui dérange  
parfois les Cris. À titre d'exemple, avant l'arrivée des blancs, dans leur campement, tout était  
déverrouillé parce que si quelqu'un avait un problème, il pouvait se dépanner.

875 Mais là, s'ils laissent un cinq gallons avec de l'essence puis il y a quelqu'un qui passe en motoneige ou un chasseur avec un 4 x 4, blanc, mais qui voit que ce n'est pas barré, mais les Cris rapportaient souvent des vols : il manque ci, il manque ça, il manque une pelle, ils m'ont volé un cinq gallons et ainsi de suite. Donc, c'était l'objet de récriminations, donc la notion de respect de l'autre en condition difficile, les valeurs de ces choses-là, c'était fort différent.

880 Donc brièvement, en termes de conclusion, les variations naturelles des populations animales sont extrêmement importantes. On l'a vu notamment avec le caribou et l'exemple du lac Yasinski qui est un exemple concret.

885 À mes yeux, la faune est bien gérée par le ministère responsable quel qu'en soit le nom; les relations entre les hommes et les animaux sont fort différentes pour les autochtones et les non autochtones. Un des éléments dont j'ai été témoin et qui choque beaucoup les Cris, c'est la notion du trophée.

890 Le non-autochtone qui va dans le bois, qu'il soit Canadien, Québécois ou Américain pour aller tuer un caribou, très souvent, il veut le trophée donc il veut le caribou avec les plus grands bois. Ils vont tirer le caribou, ils vont couper la tête du caribou qu'ils vont rapporter pour l'accrocher chez eux et ils laissent la viande là. Pour les Cris, c'est une honte, c'est un gaspillage de nourriture, parce que l'Américain ou le Québécois va dire : c'est ma Winchester 1734 avec mon nouveau télescope qui m'a permis de faire ça, ce trophée-là.

895 Alors que pour le Cri, c'est l'animal qui vient s'offrir à l'humain, parce que l'humain a faim. Donc cette notion-là de trophée, ils ne comprennent pas ça, puis ils trouvent qu'il y a un gaspillage quand l'homme blanc ne s'intègre... il y en a qui ramassent de la viande, mais il y a des situations où on voit des choses comme ça qui choquent les Cris.

900 Il y a également à mes yeux et je compare ça, j'ai écrit ici : « Perte de l'exclusivité pour les Cris ». Les Cris utilisaient un territoire de façon quasi exclusive, là. Il y avait quelques petites pourvoiries ou des gens qui avaient accès au territoire en hydravion, mais la perte de l'exclusivité, je dois donner l'exemple – monsieur Francoeur a longtemps écrit là-dessus – c'est que par exemple, les gens qui possédaient des camps privés de chasse et de pêche, ils étaient comme exclusifs sur un territoire, et quand c'est devenu une zec, bien, il y avait... bien nous, on faisait du « attraper-relâcher », alors que ceux qui viennent, ils veulent en pêcher beaucoup pour en avoir beaucoup, ou pour avoir le plus gros puis on se débarrasse des autres, on veut juste garder le plus gros.

910 Donc il y a ce côté-là qui, chez les Cris, doit aussi les déranger parfois, cette perte de l'exclusivité sur ce territoire-là.

Et à mes yeux, donc les effets sur la faune liés à l'ouverture du territoire sont rares, minimes et s'il y en a, ils sont temporaires. Merci de votre attention.

915

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

920

Merci, Monsieur Demers. Un instant, oui. Là, j'ai des questions hors thématique, on pourrait... Monsieur Fafard, pour ne pas perdre le momentum dans la discussion, est-ce qu'on pourrait garder les questions hors thématique pour la fin? Ça vous irait? Merci.

925

J'attaquerais avec une question, Monsieur Demers. Quand Hydro-Québec a fait l'étude d'impact du projet Grande-Baleine, une des conclusions de l'étude d'impact c'était que les modifications aux équilibres fauniques allaient être plus importantes à cause de l'ouverture du territoire que ceux liés aux projets hydroélectriques eux-mêmes.

930

Ça me semble cadrer assez mal, cette conclusion, avec celle où vous dites que les effets sur la faune sont rares et minimes.

### M. CLAUDE DEMERS :

935

On a dans la salle la personne qui a écrit le rapport de la Grande-Baleine, monsieur Hayeur, à qui vous pourriez demander d'intervenir tout à l'heure. Il faut comprendre qu'on écrit, le rapport Grande-Baleine a été écrit dans les années 90, au moment où nous on commence le suivi environnemental du complexe La Grande, donc avec les informations.

940

Le complexe La Grande, c'est le premier projet hydroélectrique au Québec qui a eu des études en environnement avant le projet, donc on sait ce qu'il y avait avant. Pas une étude d'impact, parce qu'il n'y avait pas de BAPE et pas de directive. Il y avait même plus de monde en environnement à Hydro-Québec qu'au ministère à l'époque, là.

945

Je rappelle que la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 73, le ministère, 78-79, mais donc, l'environnement commence, la SEBJ construit, et quand c'est mis en service, c'est transféré en 85 à Hydro-Québec.

950

Et donc là, on a les données de 1985. Le territoire, la route n'est pas encore ouverte en bas, là. Ça fait qu'on y va avec des hypothèses. Ça fait qu'en 90, ce qui a été écrit, on est quand même vingt-cinq (25) ans plus tard aujourd'hui, parce que parmi le suivi qu'on a fait, c'est la première fois

qu'Hydro-Québec faisait, donc jusque dans les années 90, à Matagami, des enquêtes : combien de personnes, où est-ce qu'ils vont, c'est à la chasse, à la pêche? Restez-vous en pourvoirie? Chez les autochtones? Combien de jours vous allez rester? Où est-ce que vous êtes allés?

955            Donc, tout ça a été documenté. Mais encore une fois, ça s'est fait à peu près au moment où on écrivait Grande-Baleine. Donc Grande-Baleine, le CD du rapport d'impact, ça date, de mémoire, de 92 ou de 93, donc avec des données qu'il y avait à l'époque, puis encore une fois, ce que tout le monde me dit, quand je parle avec mes ex-collègues, à LG-2, ce qui a changé la donne, c'est le prix de l'essence. Quand c'est à une et cinquante-huit (1,58 \$), je veux dire, ça fait cher monter  
960 avec un gros 4x4, mettons, ainsi de suite. C'est ça qui a changé la donne beaucoup aussi.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

965            L'été, dans les années 85-95, il y avait beaucoup plus de tourisme Baie-James?

**M. CLAUDE DEMERS :**

Oui, oui.

970            **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Y compris de pêche, des gens qui allaient pêcher.

**M. CLAUDE DEMERS :**

975            Il y a plein de gens. Vous ouvrez un nouveau territoire.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

980            C'était ouvert.

**M. CLAUDE DEMERS :**

985            Vous ouvrez un nouveau territoire. Tout le monde s'imagine qu'on va pêcher les plus gros poissons et ainsi de suite et mon équipe, on pêchait au filet, on revenait, on travaillait avec des hydravions ou des zodiacs, on revenait à la base d'hydravion, où là, des gens attendaient un autre hydravion pour aller pêcher puis on nous demandait, on avait quatre cents (400) poissons : où est-ce que vous avez pris ça? Et ta-ta-ta, puis c'est où le plus gros puis où est-ce qu'on pourrait aller.

990 Mais contrairement à ce que bien des gens pensent, comme l'eau est froide, plus froide  
dans le nord que dans le sud, vous êtes pêcheur vous-même, les plus gros brochets, ce n'est pas  
à LG-2 qu'on va les pêcher, c'est dans les eaux plus chaudes dans le sud du Québec. Ça fait qu'il  
y avait le mythe de « on en pêche beaucoup », oui, il y a eu de la pêche qui a été abondante à  
certains endroits, mais le seul cas que j'ai pu documenter, puis je connais du monde depuis  
995 longtemps, c'est le cas de la frayère Yasinski où on voit que la nature, entre guillemets, est  
revenue.

Mais il y a eu un boom et le boom s'est estompé au fil des ans avec la distance et il y a  
aussi, parce que j'y suis allé il y a deux ans, le non-entretien de la route. Il faut être, ça prend une  
1000 ceinture de sécurité parce qu'il y a beaucoup de... je ne sais pas si vous l'avez fait en véhicule,  
c'est assez ondulant, donc voilà.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1005 Une question pour monsieur François Martin. Vous êtes là, d'accord. Est-ce que vous faites,  
il y a des grands suivis pour le caribou, ça c'est connu, les inventaires sont cycliques, est-ce qu'il y  
a des suivis sur l'état d'abondance de la petite faune et des animaux de trappage? Les principaux  
comme le castor, quelle est l'évolution des populations et qu'est-ce que votre ministère fait en  
termes de suivis sur ces espèces? Dans le territoire nordique, en fait, puis au sud du Québec,  
1010 j'aimerais que vous compariez les deux.

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

Là, évidemment, je ne suis pas en mesure de répondre dans le détail à la question. Pour le  
1015 territoire nordique, il faudrait relayer la question à l'expertise régionale. Pour le reste de la province,  
il faudrait voir s'il y a des bases de données au niveau provincial ou s'il faut recueillir les données  
dans chacune des régions. Sinon, je ne sais pas s'il y a des plans de gestion pour la petite faune.  
C'est sûr qu'il y a des suivis qui se font, il y a des permis qui sont émis, et tout, là. Pour le piégeage  
aussi, c'est sûr que le petit gibier est géré par le secteur.

1020 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Ce que j'essaie de comprendre c'est si la population, dans les territoires nordiques,  
augmente de façon très importante, comme l'a souligné monsieur Demers, si les gens ont des  
1025 moyens modernes de déplacement qui leur permettent d'aller beaucoup plus rapidement dans tous  
les coins du territoire, est-ce qu'on a atteint ou on s'approche de certains seuils d'exploitation ou si  
l'abondance, le niveau d'abondance est encore tel que ça ne pose pas de problème, même si un  
certain nombre de blancs peuvent aller chasser et pêcher dans ces territoires? Je pense surtout  
aux catégories 3.

1030 **M. FRANÇOIS MARTIN :**

Encore une fois, pour le territoire nordique, il faudrait voir avec la région.

1035 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Est-ce que vous pourriez leur poser la question et nous répondre par écrit?

1040 **M. FRANÇOIS MARTIN :**

Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1045 Parce que la question de l'ouverture du territoire, c'est certain que si la population des Cris a augmenté de quatre fois en vingt (20) ans, bon si ça continue à ce rythme-là, ça va commencer à faire beaucoup.

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1050 Oui.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1055 Nous, on a vu dans le sud du Québec, dans les territoires comme la Haute-Mauricie, monsieur Demers a évoqué ces territoires-là au début – moi, je me rappelle, quand mon père était dans les chantiers, il y avait pas mal plus de gibier qu'on en voit aujourd'hui autour de La Tuque. Aujourd'hui, c'est une bataille rangée pour aller chercher un orignal autour de La Tuque.

1060 Alors, est-ce que ces phénomènes d'exploitation intensive se manifestent dans ce territoire ou s'il est encore trop grand, trop dispersé pour la population qui l'exploite? Oui, c'est ça, quelle est la capacité, au fond, d'absorption de la récolte faunique dans ces territoires? Parce que dans le sud du Québec, c'est sûr que ça pose effectivement... ou ça ne se pose pas de la même façon, le problème.

1065 **M. CLAUDE DEMERS :**

J'aurais un point d'information, Monsieur le président, si vous me permettez de partager mon expérience à cet égard?

1070 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Oui?

1075 **M. CLAUDE DEMERS :**

1080 C'est qu'il faut avoir un regard dynamique, c'est-à-dire qu'on change des choses. Deux observations pour ce qui est, parce que vous avez parlé de la petite faune, quand on fait plus de deux mille kilomètres (2 000 km) de route, une route est légèrement surélevée, il y a des fossés de chaque côté, donc les fossés veut dire humidité, humidité veut dire saulaie. Les saules sont très intéressés à ces zones humides, donc le long des routes, on observe beaucoup de saulaies.

1085 Il y a un petit animal blanc, l'hiver, qui s'appelle des lagopèdes, mettons qu'il y a donc un habitat qui n'existait pas, qui est les bords de routes – j'arrondis, il y a deux mille kilomètres (2 000 km) de route de plus, il y a deux fossés, il y a quatre mille kilomètres (4 000 km), et je ne parle pas de tous les petits chemins. Donc on observe, et même les Cris qui sont des chasseurs, ils restent dans les camions – c'est des anecdotes qu'eux-mêmes nous ont racontées : « On est dans les camions et on les tire. »

1090 Donc, la route donne accès au territoire, il y a un nouvel habitat, donc le lagopède va manger là ou se cacher là et il se fait tirer.

1095 Un autre élément, il y a eu des centaines de bancs d'emprunt que les gens appelaient communément des pits de gravelle pour du sable, pour du béton ou faire des routes. Souvent, on doit arrêter, quand on atteint la nappe phréatique, et on est obligé de planter des arbustes, de reverdir.

1100 Donc Hydro-Québec a planté quasiment vingt millions (20 M) d'aulnes crispés. C'est absolument non intéressant pour la faune, mais lors de survols, donc près de l'an 2000, j'avais quitté la fonction deux, trois années, je suis revenu à Environnement, et là, à un moment donné, on voit, ça ressemble à des gros nids, dans des bancs d'emprunt. On ne comprenait pas trop qu'est-ce que c'était, et ça, à des dizaines d'endroits, ça a été observé.

1105 Donc c'était une forêt d'épinettes noires. On fait un trou, on prend tout le sable et gravier, il reste une marre au fond, on plante des aulnes crispés qui poussent. Bien, ces mares-là, au printemps, dégèlent bien plus tôt, ce sont de petits plans d'eau, que des réservoirs de mille (1 000), deux mille (2 000), trois mille kilomètres carrés (3 000 km<sup>2</sup>). Donc les premiers, je vais employer un anglicisme, « rest area » pour les outardes qui montent, c'est là.

1110 Et les outardes sont là, les Cris ont vu ça. Les Cris ont coupé les aulnes crispés qu'on a faits, j'ai des photos que je n'ai pas avec moi ce soir, j'ai la route entre LG-2 et LG-3, à quatre mètres (4 m) de la route, quatre mètres (4 m) de la route, il y a comme un nid par terre et les Cris se cachent là-dedans pour tirer les oies, la bernache qui vient atterrir.

1115 Donc on a créé, et ça marchait tellement bien que ça a été mis en application pour Toulnostouc, là. Exactement la même méthode comme ça de recréer un habitat. Donc, on peut changer des habitats, des fois le détruire, des fois le déplacer, et oups! Personne a – c'est le suivi qui a montré ça. Les observations de suivis. C'est deux exemples sur la petite faune que je peux vous donner.

1120 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1125 Pourquoi, Monsieur Martin, pourquoi est-ce qu'on a créé des zones de chasse plus contrôlées, notamment dans le secteur de Rupert et dans la région d'Eastmain pour limiter la récolte par les blancs? Qu'est-ce qui se passait, qu'est-ce qu'on a observé, comment ça a été géré?

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1130 Encore une fois, je ne pourrai pas trop rentrer le détail, mais ce que je sais c'est que la zone, je peux... on avait posé une question par rapport à ça à Mistissini. Si vous permettez, je peux lire, je ne sais pas si vous aviez consulté la réponse écrite que j'avais transmise à vos analystes?

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1135 Non.

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1140 Mais j'ai un élément de réponse ici, là. Le territoire de la Weh-Sees Indohoun est un très bon exemple de gestion à... pardon, de territoire à gestion faunique particulière mise en place de manière à contrôler les activités de pêche et de chasse sportive sur les zones de l'ouvrage de l'Eastmain 1 et de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert pour assurer la conservation de la faune et des écosystèmes durant la réalisation des deux projets.

1145 La mise en place de ce territoire à gestion faunique particulière découle de la Convention Nadoshtin associée à la Paix des braves et le seul bailleur de fonds est Hydro-Québec. Conformément à l'entente conclue entre la partie crie et la Société de l'énergie de la Baie-James et

Hydro-Québec, le financement des opérations de la protection prendra fin en date du 30 novembre 2014. Ce n'est pas terminé.

1150

Considérant que ce territoire à gestion faunique particulière a été mis en place en raison de l'affluence des travailleurs sur le territoire pendant les phases de réalisation du projet et que cette raison ne sera plus justifiée à la suite de la fin de la phase de construction, le ministère est d'avis que les conditions de gestion particulières de ces territoires devraient être abolies et que les modalités d'exploitation régulières de la zone 22 s'y appliquent intégralement.

1155

En terminant, le ministère est toutefois ouvert à considérer toute autre proposition dont celle de la partie crie qui pourrait être actuellement en élaboration. Puis juste pour terminer, l'entente prévoyait l'embauche de deux agents de protection de la faune à temps plein pour assurer la protection du territoire.

1160

Je ne sais pas si ça répond à la question, mais c'est le détail de l'information que j'ai.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1165

En partie. Quand on était à Mistissini, si je me rappelle bien, il y a quelqu'un chez les Cris qui nous a dit que finalement, les agents n'étaient pas tout le temps là, ils ont été obligés eux-mêmes d'embaucher leurs propres agents pour arriver à contrôler le territoire, d'une part; donc deux pour un territoire de même, ça semblait insuffisant, en tout cas d'après le commentaire qu'on a eu à Mistissini, et puis l'autre aspect, est-ce que l'entente se termine maintenant? Parce que le chantier est terminé puis que finalement, l'essentiel des travailleurs n'est plus sur place?

1170

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

C'est ce que je comprends, oui.

1175

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

C'est la raison?

1180

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

Oui.

1185

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Donc, quand il y a un... Il y avait combien de travailleurs à peu près dans ces chantiers?

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1190 Je n'ai aucune idée.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1195 Vous ne savez pas?

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

Je n'ai aucune idée.

1200 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1205 Ça doit être sûrement plus que quelques centaines. Ça devait être peut-être un mille (1 000). En tout cas, un nombre important, mettons. Alors donc on a voulu quoi, on a voulu contrôler la récolte limitée à un territoire précis? Est-ce qu'on avait des règles, des quotas de chasse particuliers?

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1210 Pour la chasse, je ne sais pas, mais pour la pêche, oui. Pour certaines espèces, le quota était réduit de moitié. Puis il y avait aussi nécessité de...

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1215 Quelle en était la raison, est-ce que c'était à cause du faible taux de croissance des espèces? Parce qu'évidemment, l'eau est beaucoup plus froide, beaucoup plus longtemps?

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1220 Bien, c'était probablement simplement à cause de la pression accrue de pêche.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

La pression de pêche?

1225 **M. FRANÇOIS MARTIN :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1230 Elle était très forte?

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1235 Oui. Donc, on permet moins de prises par pêcheur, parce qu'il y a plus de pêcheurs.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1240 O.K. Est-ce que vous avez fait un bilan, au ministère, avec les Cris, du succès ou de l'insuccès ou enfin quelles étaient les faiblesses ou les forces de ce système?

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1245 Je ne sais pas. Je ne sais pas si c'est prévu non plus.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Pourriez-vous le demander aussi à votre Direction régionale et nous produire ce bilan, si vous en avez un?

1250 **M. FRANÇOIS MARTIN :**

Oui, bien sûr. Bilan de la performance ou de...

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1255 De l'initiative, en quelque sorte.

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

1260 De la zone de chasse contrôlée.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1265 Oui, c'est ça, cette zone de chasse contrôlée. Est-ce qu'il y avait un quota de chasse particulier pour les travailleurs qui arrivaient dans la région?

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1270 Je vais vérifier pour la chasse. Pour la pêche, on a fait des vérifications, mais pour la chasse, je ne pourrais pas dire. Je pourrais faire la vérification rapidement.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1275 D'accord.

**M. CLAUDE DEMERS :**

1280 Monsieur le président, j'aurais un point d'information supplémentaire qui me vient à l'esprit.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Allez-y.

1285 **M. CLAUDE DEMERS :**

1290 Sur les endroits où les travailleurs peuvent aller dans les campements d'Hydro-Québec avec leur voiture, l'exemple qui me vient en tête c'est à Toulnostouc au nord de Baie-Comeau, et Rapides-des-Cœurs, Chute-Allard, qui est entre La Tuque et le Réservoir Gouin, dans ces deux situations-là, avec l'accord du ministère et son approbation évidemment, Hydro-Québec a procédé à desensemencements dans des lacs voisins des campements pour que les travailleurs aient accès à beaucoup de poisson. L'omble de fontaine, qui est une espèce recherchée, là, à quelque, je vous dirais, à cent mètres (100 m) de la cafétéria, le soir, tu pouvais aller à la pêche ou le matin, donc rendre ça accessible, proche, si on veut, des lieux, pour éviter toute forme de conflit et de surutilisation.

1295 Ça peut être une forme de piste, si on veut, pour des fois réduire les impacts ou essayer de guider les gens vers des endroits où il y aurait, entre guillemets, des pêches peut-être un peu plus faciles. Mais c'est comme un exemple de mesures d'atténuation, si on veut, pour concentrer et ça fonctionnait bien.

1300 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1305 Une autre question, Monsieur Martin, est-ce que le ministère, le vôtre, votre ministère, le MFFP, a des orientations au sujet de la fragmentation des habitats puis de l'ouverture du territoire en lien avec le développement des réseaux routiers nordiques?

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1310 Je ne crois pas qu'il y ait des orientations provinciales. Par contre, je reviens encore un peu à mon point que, dépendamment des régions, dépendamment des projets qui sont soumis aux experts, c'est des éléments qui peuvent être étudiés, analysés puis commentés dans le cadre des productions d'avis.

1315 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Mais vous n'avez pas de vue d'ensemble de cette question-là avec des orientations précises que vous appliqueriez aux différents projets?

1320 **M. FRANÇOIS MARTIN :**

1325 Bien, ça dépend. Madame Côté apporte un point, là. Par exemple, dans le cadre des plans de rétablissement, il peut y avoir des éléments en lien avec la fragmentation d'habitats. Dans ce cas-là, ça va s'appliquer à une espèce en particulier, puis il y aura des mesures mises en place pour essayer de rétablir l'espèce, justement.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1330 Mais là, on parle d'une espèce menacée?

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

Oui.

1335 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Le plan de rétablissement, on parle du caribou forestier probablement.

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1340 Oui.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1345 O.K.

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1350 Dans les principes d'analyse aussi, il ne faut pas perdre de vue la notion d'assurer la connectivité, d'assurer le libre passage des animaux. Donc là, la notion de fragmentation d'habitat peut rentrer en ligne de compte aussi, là. S'il y a une voie migratoire très importante pour une espèce X, puis qu'un projet vient empêcher la migration ou nuire fortement à la migration, il y aura un avis en conséquence qui sera produit.

1355

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1360 Pour assurer l'atteinte de ces objectifs que vous venez de mentionner, est-ce que vous avez une politique de fermeture et de retour à l'état naturel de certains chemins dont l'utilisation est terminée?

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1365 Ça, c'est une grande question. C'est une question qui n'est pas facile. Il n'y a pas de politique à proprement parler. Il faudrait que je fasse une recherche pour documenter un peu plus la chose, mais on en parlait à Mistissini aussi, puis me venait en tête la *Loi sur les terres du domaine de l'État* qui vient en grosse partie encadrer le libre passage dans les chemins, puis il y a comme une politique qui vient dire que le libre accès doit être conservé pour l'occupation du territoire et tout.

1370

Fermer un chemin, ce n'est pas évident, là. Ce n'est vraiment pas évident. Est-ce qu'on a une politique? Je ne le sais pas, je peux faire la vérification.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1375

1380 O.K. Dans l'Ouest canadien, on voit que pour les forestiers, pour les mines, dans certaines provinces, il y a des territoires dont la sensibilité fait en sorte qu'on les ferme après. On replante et on ne laisse même pas passer les VVT. Mais au Québec, ça a toujours l'air d'un gain. Effectivement, on l'a vu, la plupart des gens se disent : bon, c'est un accès au territoire, les autochtones trouvent que c'est souvent intéressant parce que ça donne de l'accès, les blancs aussi, mais les impératifs de la conservation, parfois, obligent à regarder la question autrement et c'est pour ça que dans certaines provinces, on a des objectifs de retour à la nature des territoires.

1385 Alors, je voulais savoir si, dans les territoires nordiques, compte tenu du fait que notamment il y a une espèce en voie de rétablissement, le caribou forestier, ou pour d'autres espèces – vous avez dit que les objectifs du ministère, c'est de faire en sorte de ne pas fabriquer d'espèces

menacées, ce qui veut dire qu'il faut quand même tenir compte de celles qui ont l'air en santé, est-ce que, et je me pose la question, est-ce que vous avez un débat à l'interne là-dessus, même?

1390 Parce que vous avez fait des études, au ministère, qui démontrent que, par exemple, les prédateurs utilisent les routes. Ça a des effets, les routes, sur la faune. Et c'est dans ce sens-là que je vous pose la question.

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1395 Le cas du caribou forestier est tout à fait particulier et spectaculaire, si on veut. Le cas de la fermeture de chemins pour le caribou forestier, je serais curieux de voir si ce n'est pas une proposition qui est faite dans le plan de rétablissement qui a été proposé par l'équipe de rétablissement pour le caribou forestier. Donc, encore une fois, vous voyez, on se retrouve avec  
1400 une problématique qui s'applique de manière spécifique à une espèce en particulier.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1405 Alors, Madame Létourneau a deux questions. Monsieur Abel?

**LE COMMISSAIRE ABEL :**

Oui, on va rester dans le caribou, si voulez?

1410 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Allez-y.

**LE COMMISSAIRE ABEL :**

1415 C'était juste, Monsieur le président, c'était pour savoir jusqu'à, dans quelle mesure les plans, c'est-à-dire les aires de mise bas pour les caribous sont mises à jour et à quelle fréquence elles le sont? Et notre intérêt est davantage au nord du 52<sup>e</sup>.

1420 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Je comprends votre intérêt pour la question. Alors, la réponse Monsieur Martin?

1425

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1430 Ou, bien, c'est un point qu'on a abordé aussi à Mistissini et c'est une réponse que j'ai transmise à vos analystes par courriel. Si vous permettez, je vais ouvrir la réponse pour ne pas dire de bêtise.

1435 Là, j'ai tout un texte aussi qui explique un peu qu'est-ce que le ministère fait. Si la question porte seulement sur l'habitat faunique, ce que j'ai ici, on nous a transmis des diapositives tirées d'une présentation qui a été réalisée en 2012, suite à un projet qui a été effectué par une étudiante au doctorat, puis les figures illustrent le changement, la modification de l'emplacement de l'habitat réel puis... comment je peux dire, qui sont vraiment concernés par l'aire de mise bas de chacun des troupeaux à court terme.

1440 L'habitat faunique actuel a été réalisé sur une cartographie qui date de 2004, toutefois sa révision est prévue très prochainement.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1445 Est-ce que ça répond à votre question ou en partie?

**LE COMMISSAIRE ABEL :**

1450 Très prochainement, s'il y a un échéancier, on peut penser à quel échéancier?

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1455 J'aimerais mieux m'assurer de prendre la bonne information, mais je pense que c'est de l'ordre d'un à deux ans, mais j'aimerais mieux vérifier auprès des gens qui sont responsables de la cartographie puis de la publication.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1460 Vous voulez nous fournir cette information, s'il vous plaît, ou par écrit si vous le voulez?

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1465 Oui.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

D'accord, on compte sur vous là-dessus, c'est noté.

1470

**LA COMMISSAIRE LÉTOURNEAU :**

Moi, j'ai une question, Monsieur le président.

1475

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Allez-y.

**LA COMMISSAIRE LÉTOURNEAU :**

1480

En fait, on a appris il y a quelques semaines dans les journaux que les autorités du ministère Faune, Forêts et Parcs ont coupés cinquante-quatre (54) postes de biologistes, c'est quand même une coupe importante. Moi, ce que j'aimerais savoir c'est, parmi les gens qui ont été coupés, il y a combien de personnes qui travaillent sur les dossiers nordiques et, aussi, je ne sais pas si ça serait possible d'avoir un peu le détail : quels mandats sont touchés, quels inventaires sont touchés, sur quoi ces gens-là travaillent exactement?

1485

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

La question est claire, est-ce que vous pouvez – puis vous n'avez peut-être pas cette information sous la main, j'imagine, mais est-ce que vous pouvez vous engager à nous la fournir?

1490

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

Comment je peux dire? Bien, je vais transmettre la question aux autorités.

1495

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Oui.

1500

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

Donc, le nombre d'employés qui sont concernés par...

1505

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

1510 Pour la reformuler clairement, il y a eu une coupure de postes de cinquante-quatre (54) personnes, plusieurs étaient biologistes, de nombreux étaient des agents de la faune, des agents de conservation. On nous a dit que c'était des gens qui étaient des temporaires, on va dire « étirés », dans le jargon, des gens qui étaient rendus en job permanente, mais qui étaient quand même encore des emplois temporaires.

1515 La question de madame Létourneau est à l'effet de savoir, en milieu nordique, combien de postes ont été coupés, quels étaient les mandats qu'ils avaient et quels impacts ça aura sur les inventaires, d'une part, et les suivis d'autre part. Est-ce que c'est la question, Madame Létourneau?

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1520 Oui. Alors, considérez que c'est une demande de la commission.

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1525 Oui, tout à fait. Non, je vais m'abstenir de commentaires additionnels.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1530 D'accord. Monsieur Abel, avez-vous une autre question? Ça va? Monsieur Picard, vous avez une question?

**LE COMMISSAIRE PICARD :**

1535 Oui. Monsieur le président, j'aimerais savoir, à partir de la conclusion de monsieur Demers qui dit que les effets sur la faune sont rares, mineurs et temporaires, j'aimerais entendre le ministère de la Faune et Forêts sur cette conclusion par rapport, notamment, aux travaux qu'ils conduisent présentement sur le caribou.

1540 On sait qu'en territoire, notamment, de la Convention, il y a non seulement les projets hydroélectriques, mais il y a des projets forestiers, miniers, des parcs, et cetera, et une grande importance du développement du réseau routier sur ce territoire-là et j'aimerais savoir l'opinion du ministère par rapport à l'ouverture du territoire et notamment du réseau routier, par rapport au caribou.

1545

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Alors, la question vous est posée, Monsieur Martin.

1550

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

On avait déjà une question par rapport à une politique sur la fermeture des chemins, si je me rappelle bien?

1555

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Oui. Mais lui, il veut l'impact de l'ouverture par les chemins.

1560

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

L'impact de l'ouverture dans la région du Nord-du-Québec sur le caribou forestier?

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1565

Oui.

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1570

On sait que l'impact est assez important quand même.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Vous pourriez nous dresser une espèce de portrait de la situation là-dessus?

1575

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

J'imagine que dans le plan de rétablissement du caribou forestier, il doit y avoir énormément d'informations à l'égard des impacts, des taux de perturbation. Les taux de perturbation ont été calculés pour différentes zones. Cela étant dit, je crois que le plan est à l'étude, le plan est public, mais reste que le plan est endossé par l'équipe de rétablissement, ça ne veut pas dire que c'est des mesures que le ministère va mettre en œuvre, là. Tout ça est à l'étude encore.

1580

1585

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1590 Il y a une contradiction que j'aimerais relever, enfin du moins apparente, excusez... Excusez, le dépôt me semblait évident de ça, c'est ce qui vous est demandé.

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1595 Pouvez-vous répéter, s'il vous plaît? Dépôt d'une politique de?

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Non.

1600 **LA COMMISSAIRE GOYER :**

Dépôt du plan de...

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1605 Pardon?

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

1610 Le dépôt du plan de rétablissement du caribou, puisque vous faites état que ça sera dans ce rapport-là qu'on retrouvera ce que vous appelez le taux, en tout cas le taux d'effet, le taux d'impact.

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1615 Il faudrait vérifier si ça répond à la question de monsieur Picard.

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

1620 Il y avait une autre question à l'effet de combien d'impacts par l'ensemble des autres projets. Ça, c'est une autre question.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1625 Oui.

**LE COMMISSAIRE PICARD :**

Oui, ça faisait rapport à d'autres impacts.

1630

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

C'est ça.

1635

**LE COMMISSAIRE PICARD :**

Également, si vous faites des suivis sur d'autres espèces aussi, autres que sur le caribou, je serais curieux de savoir s'il y a des études qui regardent les impacts de l'ouverture du territoire.

1640

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

Je vais porter la demande à la Direction du Nord-du-Québec.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1645

Vous avez dit, Monsieur Martin, dans votre présentation, quand vous avez abordé les principales problématiques qui confrontent votre ministère, l'ouverture des territoires fauniques était une des quatre problématiques principales que vous avez soulignées, d'accord?

1650

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1655

Pour vous, l'ouverture du territoire, est-ce que ça a des impacts et des impacts importants?

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1660

En fait, il faut le voir... il y a deux manières de le voir : comme une opportunité – ouverture du territoire signifie qu'on peut aller chasser, pêcher, justement. En termes d'impact, bien, comme je disais, c'est une augmentation de la pression, c'est une dispersion de la pression.

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

1665

Globalement?

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

Globalement.

1670

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Qu'est-ce que vous voulez dire par la dispersion de la pression?

1675

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

Bien, c'est une dispersion sur le territoire, donc il y a plus grand de territoire qui est couvert. Au lieu de juste un lac, par exemple, on peut avoir mille (1 000) lacs qui seront exploités.

1680

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

D'accord. Et ça, c'est un impact faunique qui est peut-être important à la longue?

1685

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

Bien, ça dépend de l'affluence, ça dépend de la manière que la faune est gérée aussi.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1690

Vous avez combien d'agents ou de ressources dans un territoire comme celui de la Convention de la Baie-James?

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1695

Je ne le sais pas.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1700

Pourriez-vous nous donner ce chiffre-là et nous le montrer? Comment, disons depuis l'an 2000, les effectifs, les ressources de votre ministère dans ce territoire ont évolué, en faisant une démarcation entre les spécialistes, les gens, les administrateurs et les agents de conservation, les agents de la faune? Parce que c'est quand même trois grandes catégories fortes différentes.

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

1705

Le nombre d'heures/terrain.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Oui.

1710

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

Vous voulez ventiler... quelles sont les catégories?

1715

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Combien d'agents de la faune, combien de biologistes ou de techniciens de la faune.

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1720

Oui. Donc, on veut savoir combien il y en a puis combien il y en a qui ont été...

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1725

Oui. Bien c'est-à-dire l'évolution entre des effectifs, parce que c'est un territoire...

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

Sur quel laps de temps?

1730

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Depuis l'an 2000 à aujourd'hui.

1735

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

Depuis 2000.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1740

Pour qu'on ait une idée de l'effort que le gouvernement met dans la protection faunique, dans ce territoire. Ça va nous donner une idée concrète.

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

1745

Et départager l'effet terrain de l'effet bureau.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Oui. Comme dit ma collègue, de départager l'effet de terrain de l'effet de bureau.

1750

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

Excusez, je déparle, l'action terrain de l'action bureau – qui est importante aussi, mais...

1755

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Oui.

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

1760

Je prends des notes.

1765

---

**M. MARC FAFARD**

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

J'inviterais monsieur Fafard à poser ses deux questions en rapport avec la thématique. Puis on va prendre une pose après, Monsieur Fafard, puis quand on va revenir, on va prendre vos deux questions hors thématique et ma collègue va passer à sa série de questions sur la thématique.

1770

**M. MARC FAFARD :**

Parfait, c'est bien compris. Ma première question : concernant les routes ou les ouvertures de territoires qui sont associés au projet hydroélectrique, c'est le cas qu'on connaît le plus, il n'y a pas beaucoup de routes pour les mines, il y en avait une pour aller au projet de Matoush, mais elle a été déviée vers le projet de mine de diamants, donc est-ce que lorsqu'on conçoit ce nouvel accès-là, on est concerné par les potentiels de différents utilisateurs ou la diversification, si on veut, régionale, en termes de... quand on planifie la route elle-même, est-ce qu'on prend en considération seulement les intérêts d'Hydro-Québec pour se rendre à ces accès?

1775

1780

On peut voir, c'est bien intéressant de voir la présentation de monsieur concernant la limitation de l'accès pour les projets dans la Baie-James durant les années où il y avait les six mille (6 000) travailleurs, puis peu d'accès, je pense que c'est quand même, je pourrais appeler ça une mesure d'atténuation pour le premier boom sur le territoire. Si on compare avec Schefferville dans

1785

les années 50 où les histoires des gens du Nouveau-Brunswick, d'où je viens, allaient à la pêche à la dynamite, puis c'était fou, c'était complètement...

1790            Donc ça, c'est une chose. Donc, est-ce qu'on considère ça, parce que si on prend le dernier exemple, La Romaine, la route, si après Romaine 1, 2, 3 et 4, rejoignait la Translabradorienne, on débloquent une immense portion de territoire, puis on permettait aux communautés, par exemple, innues, les gens de la Basse-Côte, d'aller voir leur parenté au Labrador puis aussi on désenclave ou on permet un accès autre pour sortir de Terre-Neuve, il y a aussi quand même aussi un développement touristique et il y a un paquet de points, je pense, qui auraient pu être positifs.

1795  
1800            Donc ma question : est-ce qu'on prend en compte, lorsqu'on ouvre un nouveau territoire, puis c'est évident que le promoteur c'est Hydro-Québec qui est le premier utilisateur de cette route, mais quand on voit des gens de cette expérience-là qui ont travaillé sur la planification de ça, est-ce que ça compte dans la balance? Est-ce que c'est pris en compte dans nos temps modernes, bien entendu, puisque là, maintenant, il y a des études d'impact puis c'est beaucoup plus étudié? Donc, c'est la question.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1805            Monsieur Demers, ça ne s'est peut-être pas fait, je ne sais pas pour la Baie-James, mais en tout cas, quand ils ont pensé à Grande-Baleine, cette considération était-elle prise en compte?

**M. CLAUDE DEMERS :**

1810            Grande-Baleine et plein d'autres projets. Je rappelle à monsieur que toutes les lignes de transport à haute tension, je veux dire, il y a des routes. Pour amener un pylône qui pèse plusieurs dizaines de tonnes... et le tronçon de route dont je vous parlais précédemment, qui part de Chibougamau, qui monte vers Nemaska, c'est la route qui était en dessous des lignes de la Baie-James qui arrive de LG-3 et de LG-4. Donc, il y a aussi ces routes-là.

1815  
1820            Évidemment, au début, pas de ministère, pas de directive, mais il y a eu des études en environnement de faites au début de la Baie-James et moi, une grande partie de ma carrière, ça a été ce qu'on appelle le suivi environnemental. Moi, je passais après la construction pour les réservoirs, les routes, mais également les lignes de transport où il y avait des routes.

1825            Et encore une fois, on a regardé ça, qu'est-ce qui se passait et donc on a été surpris de voir comment la nature arrive à se régénérer. Mais ce qu'on est capable de faire maintenant, en suivant les directives des ministères, c'est quand il y a des connaissances autochtones ou connaissances de biologistes, s'il y a des frayères elles seront évitées; si on laisse des écrans boisés pour éviter toutes formes de sédimentation; et ce qu'on a beaucoup fait pour Hydro-Québec au niveau des

1830 lignes, notamment, pour éviter de voir des scènes genre : le conducteur du bulldozer qui ne rentre pas dans la bâtisse ici, que vous voyez assis au niveau du sol, ça veut dire qu'il est dans la boue, dans trois, quatre mètres de boue, parce qu'on doit dérouler les fils que vous allez retrouver en haut des pylônes, bien une des recommandations d'Environnement, j'ai participé à ça en 1984, c'est que tous les travaux lourds se fassent durant l'hiver.

1835 Donc, les tourbières sont gelées, les ruisseaux sont gelés, donc tout le matériel lourd est transporté durant l'hiver et ce qu'on va faire durant l'été, c'est juste attacher, si on veut, la quincaillerie. Oui, c'est tenu en compte à cet égard.

1840 Mais ce que je trouve important de mentionner, parce que vous avez parlé du caribou forestier, moi, mon expérience c'est à La Grande où il n'y en a pas de caribou forestier. On arrive à la limite sud, j'aimerais ça qu'on active mon écran, j'ai quelques diapos qui pourraient éclairer aussi peut-être des gens à ce sujet, si on a moyen de réactiver mon...

1845 Et l'élément que je veux apporter en ligne de compte, c'est que monsieur ou plusieurs personnes, j'ai écouté la commission dans les derniers jours sur l'ouverture du territoire, ça fait une nouvelle route, on perturbe beaucoup – moi, je n'ai pas entendu ici, mais vous me corrigerez, la coupe forestière depuis cent (100) ans, en nombre d'hectares déboisés, mettons que ça dépasse de beaucoup tout ce qu'on peut... ça en prend des routes.

1850 Mesurer en mètres carrés ou en hectares carrés l'ouverture... quand on dit perte d'habitat pour la faune, toute la Mauricie, la Côte-Nord, l'Abitibi a été, entre guillemets, coupée, coupe à blanc dans les cent (100) dernières années, ça fait beaucoup de perturbation et, corrigez-moi, mais c'est des endroits de chasse et pêche très fréquentés encore aujourd'hui.

1855 Ça a repoussé, on replante, on ne replantait pas, mais je n'entends pas, dans les questions des gens – il ne faut pas juste regarder : oups! On fait une route dans la forêt, là. Il y a des feux de forêt. La photo que je montre à l'arrière, ici, c'est donc un suivi qu'Hydro-Québec a fait avec le ministère à l'époque, dont je ne vous dirai pas le nom, avec lequel on installait des radios-émetteurs pour suivre les populations de caribous.

1860 Ça a été une première dans l'histoire du Canada, jamais ça n'avait été fait. On est donc au Complexe La Grande, 54 degrés nord, le bas de la photo, c'est la limite sud à peu près du caribou régulier, je vais l'appeler comme ça, qui circule dans le Nord-du-Québec et on voit un grand point rouge sur la carte, c'est qu'il y a une madame caribou qui s'est fait attraper là, on lui a mis un collier émetteur et vous voyez le circuit qui se passe ici : madame caribou marche six mille (6 000) kilomètres par année. Ça a été une première.

1865

Donc encore une fois – ça, c'est dans la synthèse des connaissances environnementales pour ceux qui veulent s'intéresser à en savoir, et là, on a découvert, tout le monde : oups! Les caribous marchent de quatre à six mille kilomètres (4-6 000 km) par année. Oups! C'est une espèce mobile. Elle n'a pas d'ailes, mais elle se déplace en tabarouette.

1870

Donc ça, c'est des preuves scientifiques, ce n'est pas « on pense qu'on a vidé un lac », les populations bougent. On voit sur la carte le secteur de la rivière George, une des principales raisons pourquoi les troupeaux de caribous ont planté, c'est la nourriture et c'est les feux de forêt d'origine naturelle.

1875

Dans le nord du Canada, 54 degrés, c'est la pessière à cladonie, donc le lichen, c'est la bouffe des caribous, ça brûle durant l'été. J'ai un souvenir de l'été 89 parce que j'étais à l'aéroport de la Grande Cap et c'était « Apocalypse now » autour de nous la nuit. C'était impressionnant, juste cet été-là, juste à La Grande, il a brûlé dix mille kilomètres carrés (10 000 km<sup>2</sup>) de forêt.

1880

Ça en est un autre exemple de perturbation et la nature repousse. Et si le lichen disparaît, et ça prend cent (100) ans pour avoir quinze kilomètres (15 km) de lichen, les caribous ne viendront pas avant cinquante (50), soixante (60) ans. Donc, la population suit ces fluctuations naturelles là.

1885

#### **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Vous voulez dire quinze centimètres (15 cm), pas quinze kilomètres (15 km).

#### **M. CLAUDE DEMERS :**

1890

Quinze centimètres (15 cm), oui, pardon. Et donc, ça prend à peu près cinquante (50) ans pour quinze centimètres (15 cm)... cinquante (50) à cent (100) ans, en fait.

1895

Donc, il y a ces éléments-là. Je pense que – je veux juste dire aux gens : ne focussons pas ou ne focussez pas sur... un gars de terrain. J'ai beaucoup donné de sang aux mouches noires et aux maringouins et aux frappes-à-bord dans le nord, là, il n'y a pas juste les routes. Oui, le monde passe, mais en termes d'habitats perturbés, la nature perturbe, oui, Hydro a perturbé, mais les feux de forêt, les coupes à blanc ont énormément changé de choses sur le territoire.

1900

Et j'enchaîne avec trois photos, ça illustre le propos que je disais tantôt quand je vous disais : il y avait une forêt comme on voit à gauche de la route, c'était exactement ça. Ici, on est entre LG-3 puis LG-4, c'était exactement ça. Il y a du sable, vous voyez des plans d'eau. On prend le sable, on fait la route. On arrête de creuser à la nappe phréatique. Hydro-Québec plante des centaines d'aulnes crispés; inintéressant pour la faune. Les saules sont intéressants pour le lagopède, mais ça, ça va juste faire de la matière organique.

1905

1910 Là, on est en hélico et je vois cette affaire-là au sol, je me dis : qu'est-ce que c'est que ça? On atterrit, on dit : « Hey, c'est une cache pour la sauvagine, comment ça se fait? » Et on trouve des douilles de plastique partout autour. Et là, on se fait expliquer ça et c'est là qu'on a compris que les Cris circulent sur le territoire. Ils sont bons chasseurs, le lagopède sur le bord des routes, il y en a plein, et là, bon, ils ont juste à tirer dessus, ils sont à deux mètres de la route, ce qui fait que quand on a fait les futurs projets – le territoire, c'est à Tournustouc en haut de Baie-Comeau. C'était une forêt comme au haut de la photo, là. On a pris le sable et gravier et qu'est-ce que vous voyez au milieu de la photo? Des outardes.

1915 Bien, on organise ça, maintenant, avec – on voit la tête des outardes, c'est vraiment il y a de l'ensemencement qui est fait, on recrée un habitat, parce qu'on s'est rendu compte, à la Baie-James, que les outardes aimaient ce type d'habitat là. Bien, un coup qu'on a pris le matériel pour faire du ciment pour le barrage machin, donc l'homme peut aussi intervenir sur les territoires et des fois réadapter les choses.

1920 Ça fait qu'il y a un côté négatif à l'intervention humaine, mais je pense qu'il ne faut pas oublier un côté positif que l'homme peut faire parfois. Voilà.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1925 Votre deuxième question? Vous l'avez perdue?

**M. MARC FAFARD :**

1930 Non, j'ai comme pas eu la réponse à ma première question. J'ai eu une longue réponse, mais...

**M. CLAUDE DEMERS :**

1935 La mienne vous voulez dire?

**M. MARC FAFARD :**

1940 Oui, effectivement. Votre réponse est très intéressante, je n'ai pas de problème avec les routes, puis il y a même un exemple, avec La Romaine, de route qu'on déconstruit. Toutes les routes d'accès pour aller installer la ligne d'Hydro qui passe au sud, ce printemps, tout le monde s'est aperçu qu'on ne peut plus aller en haut, où est-ce qu'on n'allait pas avant, ils ont enlevé la calvette. Donc, ils ont fermé toutes les routes qu'ils avaient ouvertes pour construire la fameuse ligne d'Hydro.

1945 Mais ma question était, peut-être que la Faune, peut-être qu'un autre ministère pourrait me répondre, est-ce qu'on considère les atouts qui vont être amenés par le fait de relier deux sections du territoire ou de désenclaver deux portions en utilisant Hydro-Québec comme moteur pour construire une route? Par exemple, dans le cas de La Romaine, de la prolonger de soixante-quinze, quatre-vingts kilomètres (75-80 km) pour qu'elle débouche en haut sur la 510?

1950 Est-ce qu'on regarde les impacts, si on veut, sur le milieu humain autant qu'on regarde ou qu'on se force à trouver et à voir des impacts négatifs sur le milieu vivant, que ça soit la faune ou la flore ou l'environnement dans la forêt? C'était ça ma question.

1955 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Monsieur Martin, est-ce que dans cette planification routière, vous devez intervenir pour au moins donner des avis?

1960 Dans les études d'impact, Madame Côté, est-ce qu'on tient compte des impacts fauniques que ça va provoquer? Puis les impacts, ça peut être positif ou négatif, mais est-ce que c'est vraiment pris en compte.

**Mme MARTHE CÔTÉ :**

1965 Oui. Ça fait partie de l'évaluation environnementale et surtout des impacts, puis j'aime bien dire, et ça peut avoir un effet positif. Il y a peut-être des villages qui peuvent être contents d'être désenclavés ou ça amène peut-être des éléments. Alors, c'est regardé, oui, dans les études d'impact.

1970 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1975 Mais quand il y a des gens comme on l'a vu sur la Côte-Nord, des traditionalistes qui disent : « Non, nous autres on n'est pas d'accord avec le désenclavement, ça change le territoire, ça crée trop d'accès », et cetera, en tenez-vous autant compte que pour ceux qui disent que c'est une bonne chose? Quelle sorte d'arbitrage que vous faites là-dedans?

**Mme MARTHE CÔTÉ :**

1980 Surtout dans ce compte-là, puis j'ai envie de vous envoyer la balle au niveau, parce que la Côte-Nord, c'est vraiment au niveau des audiences publiques qu'on va voir vraiment le pouls de la population, s'ils sont pour ou s'ils sont contre.

1985

Donc, il faut voir aussi comment, lorsque vous faites vos audiences et qu'il y a des gens qui donnent des éléments pour, des éléments contre, comment vous faites votre rapport pour exprimer les préoccupations et les recommandations qui s'en suivent pour qu'on en tienne compte dans notre analyse.

1990

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Mais dans le cas de La Romaine, par exemple, ultimement, c'est vous autres qui faites les recommandations au ministre, qui va en acheminer au Conseil des ministres. Ce n'est pas le BAPE, là. Le BAPE fait une analyse, mais vous, vous faites l'arbitrage final. Comment vous voyez les valeurs, comment vous équilibrez les valeurs des deux? Là, je réalise, avec ce que monsieur Fafard nous dit, qu'à certains endroits on fait sauter les calvettes.

1995

Je sais qu'il y a des compagnies forestières maintenant qui commencent à le faire. Ça ne fait pas le bonheur de tout le monde, mais ils le font; pour toutes sortes de raisons, ne serait-ce que parce qu'ils ne veulent pas que... diminuer le risque de feu, dans certaines parties, et cetera.

2000

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

L'entretien.

2005

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Les coûts d'entretien de la route effectivement ça compte. Alors donc, il y a de l'air d'y avoir des initiatives de ce côté, mais vous autres, comme politique, qu'est-ce qui se dessine dans votre réflexion?

2010

**Mme MARTHE CÔTÉ :**

Écoutez, vous amenez beaucoup de choses pointues. Je disais à mon confrère, monsieur Martin, de vérifier, parce qu'il me semble avoir vu justement dans le Règlement sur l'intervention en milieu forestier qui autorise les routes, où dans certains endroits l'autorisation est temporaire et on demande de réaménager comme c'était avant, dans l'état où il était. Ça, c'est des projets vraiment. C'est parce que là, on parle de plusieurs affaires en même temps, donc au niveau d'autorisations spécifiques dans les règlements comme forêts, faune.

2015

2020

Maintenant, au niveau de l'arbitrage, votre grande question, au niveau des préoccupations du milieu, le rapport du BAPE va faire ses recommandations, on va faire notre analyse, on va faire notre recommandation et c'est le ministre ou le Conseil des ministres, ultimement, qui prend toutes les considérations et qui fait l'arbitrage à savoir qu'est-ce qui est. Voilà.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2025

C'est la réponse.

**M. CLAUDE DEMERS :**

2030

Un point d'information? Pour être plus précis avec monsieur. Notamment la route, Monsieur, de Chibougamau vers Nemiscau, ça, ce n'était pas du tout prévu qu'Hydro-Québec... c'est vraiment le milieu qui s'est mis, avec l'arrivée de la moto 4x4, là, qui a changé toute l'utilisation du territoire depuis que cet engin-là a été inventé aussi, là.

2035

Donc, les gens qui parlaient entre autres de Chibougamau, qui voulaient aller plus loin sur le territoire puis donc, on était près des postes, ici, ça fait que donc, cette espèce de boucle là, elle a été faite à la demande de certaines personnes, mais c'est délicat à chaque fois, parce qu'il y aura toujours des pour et des contre, les gens qui veulent l'ouverture du territoire ou d'autres qui ne le veulent pas.

2040

Et pour ce qui est du projet Romaine, j'ai survolé plusieurs fois la rivière Romaine, mais je n'ai pas fait d'étude d'impact, mais pour avoir travaillé plus de trente (30) ans à Hydro, je peux vous dire qu'à moins qu'on oblige Hydro à faire le bout de soixante-quinze kilomètres (75 km), quand Hydro n'a pas besoin du soixante-quinze kilomètres (75 km), elle ne le fera pas.

2045

À ma connaissance, les seuls petits bouts de route qui ont été fait à la demande des Cris comme mesures d'atténuation dans le secteur Laforge 1 et Laforge 2, ils ont demandé à Hydro : on ne veut plus de rampe de mise à l'eau sur les réservoirs, on n'y va pas sur les réservoirs. Il y a un pit de gravelle à deux kilomètres de la route ici, pourriez-vous nous faire un trois cents mètres (300 m) que je puisse me rendre avec mon 4x4 à un lac? C'est le territoire de chasse à mon père.

2050

Ça, c'était des petits bouts de route, mais vraiment très, entre guillemets, élémentaires qui ont été faits, mais l'ouverture... parce que c'est un défi sur le territoire présentement, l'entretien de la route ou le repavage de Matagami-LG-2.

2055

Donc, ça a été fait pour le projet hydroélectrique, là Hydro, c'est une route provinciale, je vous dis de mémoire, quand j'y étais, ne veut pas s'impliquer, refaire la route parce que ça ondule beaucoup. Je sais qu'Hydro s'occupe de la section est-ouest de l'entretien, mais le défi c'est ça. Et les règlements environnementaux, si ta calvette se bouche et ta-ta-ta et que le poisson ne peut pas passer, ne peut pas frayer, tu coupes ci, là, tu te ramasses avec des...

2060

C'est pour ça que les gens – c'est extrêmement complexe, quel que soit le projet : Hydro-Québec, une mine, une compagnie forestière, comme on dit, après le territoire, oui, il y a des

2065 ponceaux qui s'enlèvent, mais c'est parce que si tu ne l'enlèves pas, il faut que tu t'assures que l'eau passe pour ne pas que l'eau puisse... ça fait que c'est compliqué, là.

**M. MARC FAFARD :**

2070 Une dernière précision, parce que monsieur vient de parler un peu... la portion qui a été faite par la suite, qui a été demandée par les gens pour rejoindre le dernier village dont vous avez parlé au début de votre dernière allocution, qui est-ce qui l'a fait? Est-ce que ça a été le ministère des Transports ou est-ce que c'est Hydro-Québec qui l'a faite lui aussi dans un projet de compensation?

2075 **M. CLAUDE DEMERS :**

2080 Je ne me souviens pas. Je sais que ça a été demandé par les gens. Évidemment, si on n'avait rien demandé à Hydro-Québec, je vous assure qu'il n'y en aurait pas eu, parce que la route tourne vers Nemaska. Donc, la route part d'ici et tourne vers la gauche, ne se rend pas jusqu'en haut, là. Les lignes de transports arrivent d'en haut, ce qui fait que les gens y vont avec des 4x4 parce qu'ils peuvent aller où il n'y a pas de ponceau, là. Mais est-ce que dans une des conventions avec les Cris, Hydro-Québec, à la demande – est-ce que c'était une demande des Cris ou une demande des populations? Je ne pourrais pas vous répondre, il faudrait reculer dans l'histoire.

2085 **M. MARC FAFARD :**

Donc, ma deuxième question?

2090 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

S'il vous plaît. Je pensais que c'était votre deuxième question.

2095 **M. MARC FAFARD :**

Non, non, c'était ma première question.

2100 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Bien là, il faudrait les résumer un peu quand même.

**M. MARC FAFARD :**

2105

Bien, ma question n'était pas longue, il y a eu beaucoup de réponses qui n'étaient pas de ma question. Je m'excuse, là.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2110

D'accord.

**M. MARC FAFARD :**

2115

Ma deuxième question. Est-ce que le ministère de Faune est la ressource au niveau de l'information ou est-ce que c'est un autre ministère? Par exemple, le caribou – on va y aller à reculons dans le temps –, le caribou sur les plateaux de la rivière Romain a été quantifié, étudié, caractérisé pour l'étude d'impact des barrages sur la Romaine.

2120

Ensuite, pour la rivière Sainte-Marguerite, il y a eu des études aussi de faites pour les caribous à ce moment-là, puis après ça, Toulnostouc, il y a comme un portrait qui est fait au moment où on y va avec l'étude d'impact, qui est-ce qui est le ministère qui poursuit les suivis? Est-ce qu'on en a? Une fois que ce portrait-là est fait dans le temps, qui s'occupe de porter ce flambeau-là?

2125

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Monsieur Martin?

2130

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

Bien, j'aurais tendance à croire que c'est le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, là. On est dans la région de la Côte-Nord... là, je ne suis pas sûr, là. Ça serait du caribou forestier ou du caribou migrateur?

2135

**M. MARC FAFARD :**

2140

C'est juste une question de qui tient l'information à jour une fois que – on est chanceux, Hydro-Québec fait un projet, donc on fait un portrait, on caractérise. Par la suite, est-ce qu'on continue à suivre ce dossier-là ou est-ce que ça reste, après l'étude d'impact, mort dans un tiroir? Est-ce qu'il y a des suivis pour faire du millage sur cette caractérisation-là?

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

2145

Monsieur le président?

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2150

Oui?

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

2155

Il faudrait voir, là. Je ne connais pas le contexte particulier de la rivière Romaine. Dans ce cas-là, j'imagine qu'Hydro-Québec a fait des suivis, des études d'impact, et cetera, puis il y a probablement des conditions qui ont été prévues à l'effet qu'il y a un suivi qui doit être effectué et, dans ce cas-là, je croirais que tant Hydro-Québec que le ministère disposent des données, là.

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

2160

En fait, c'est ça. La question pourrait être plus globale, je pensais l'aborder plus tard après la pause, mais c'est d'aborder la question du suivi de l'ensemble des projets. Parce qu'un projet, un projet, un projet, mais ensuite, vous avez l'ensemble des projets puis l'effet cumulatif de l'ensemble de ces projets-là sur une population en particulier, si elle est sensible. C'est un peu ça. La question c'est : qui est responsable de ce genre de grand suivi qui est macro plutôt que suivi d'intervention particulier lorsqu'il y a un projet ou un impact ou une fermeture?

2165

Est-ce qu'il y a une lecture de l'effet cumulatif? Parce que là, on parle – moi, j'en apprendis ce soir, je suis enchantée, c'est le bon côté des audiences où on s'enrichit –, les impacts des lignes de transport, et cetera, donc il y a plusieurs activités qui s'additionnent et qui... est-ce que c'est un plus un égale trois, un plus un égale quatre ou un plus un, étant donné la grandeur du territoire, égale...? Bon, finalement, qui fait ce genre de suivi? D'abord, quel ministère en est responsable? Est-ce que ça se fait? Et si ça se fait, est-ce qu'il y a des rapports?

2170

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

2175

C'est une question très large. Là, évidemment on fonctionne... dans le cadre du développement territorial, ça fonctionne projet par projet surtout. Dépendamment des espèces, je pense au caribou migrateur, il y a des suivis qui se font. J'ai un exemple ici, on a une réponse de la région 10 qui vient expliquer un peu qu'est-ce que la région 10 fait par rapport au caribou migrateur, tant la population de la rivière George que la population de la rivière aux Feuilles. La biologie, ça demeure extrêmement complexe, dépendamment des espèces, dépendamment des milieux.

2180

2185                   Essentiellement, l'expertise se fait au niveau régional. Dépendamment des problématiques, ça peut monter au central. Cela étant dit, dépendamment des menaces, des enjeux, et cetera, je suis convaincu que les experts en région font le suivi des études d'impact, des suivis qui s'ensuivent, et cetera. Je ne sais pas si ça répond à la question adéquatement?

2190                   **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

                  En partie, j'ai l'impression.

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

2195                   En fait, vous répondez indirectement à la question, je ne voudrais pas interpréter votre réponse, mais est-ce qu'on doit déduire que compte tenu de vos missions régionales, des moyens qui sont à votre disposition, pour le moment, l'effort est consacré sur l'espèce par espèce, cas par cas, projet par projet, mais qu'il ne semblerait pas – et je vous demanderais de vérifier auprès d'instances autour de vous, s'il y a une lecture macro et une lecture des effets cumulatifs de  
2200 l'ensemble de ces grands projets-là sur le territoire. Peut-être que la conclusion sera que l'effet n'est pas aussi grand que ça, mais savoir si on s'est posé la question.

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

2205                   J'aimerais revenir encore sur le cas du caribou forestier qui est un emblème, là. Il faut dire que le caribou forestier c'est une espèce qui est reconnue comme étant particulièrement sensible à toute perturbation sur le territoire. Puis juste pour donner un exemple, le gouvernement fédéral disait que dans un milieu forestier où se trouve le caribou forestier, toute autre perturbation supérieure à trente-cinq pour cent (35 %) – puis là, je n'ai pas les mots exacts, il faudrait vraiment  
2210 aller voir dans le rapport –, mais toute autre perturbation supérieure à un certain niveau, en l'occurrence trente-cinq pour cent (35 %), peut avoir des impacts significatifs sur la survie des populations.

2215                   Ça fait qu'on est encore dans espèce par espèce, enjeu majeur caribou forestier, espèce à statut très précaire. Donc, il y a des mesures spéciales qui se mettent en place, ça monte au niveau interrégional. La problématique va être étudiée de manière beaucoup plus pointue et serrée.

2220                   **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

                  Mais une toute petite sous-question. Vos spécialistes aux services centraux du ministère, vous avez par exemple des responsables de la grande faune, vous avez des responsables des différents plans quinquennaux de gestion des gibiers, est-ce qu'ils utilisent la matière, très riche

2225

souvent, que les promoteurs, surtout les grands promoteurs comme Hydro-Québec vont créer par des études, par des études souvent très, très poussées et par des suivis des fois qui s'échelonnent sur beaucoup d'années, est-ce qu'ils utilisent ça, eux? Ou si le ministère travaille avec ses propres schèmes de recherche, avec ses services à lui, mais ces questions-là des études d'impact, ce qu'on trouve là-dedans, ça lui est étranger ou relativement étranger? Est-ce qu'il utilise cette matière?

2230

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

2235

Comme je présentais dans une diapositive, les sources de données, effectivement les études d'impact puis les permis SEG, entre autres, c'est des sources de données très importantes pour le suivi.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2240

Pour vos spécialistes.

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

2245

Officiellement. C'est certain, là. Qu'est-ce que je voulais rajouter donc? Il y a une certaine préoccupation qui est exprimée au niveau de, comment je peux dire, associer le plus tôt possible les promoteurs avec les experts pour essayer d'optimiser, justement. Dans le nord en particulier, la question de données coûte très cher, donc il y a un certain désir à essayer de créer des synergies à travers tout ça, et non pas simplement dans le cadre des procédures.

2250

Est-ce que ça fonctionne? Je ne saurais trop dire pour l'instant, mais toutes sources de données, particulièrement dans le nord, c'est sûr que les experts vont s'en servir parce que les données sont très dispendieuses à aller chercher.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2255

Les entreprises minières qui font des suivis environnementaux, est-ce que dans les suivis qu'on leur demande, est-ce qu'il y a des suivis qui touchent la faune et qui vous apportent des données? Ou si on fait de la surveillance des parties par million de ci et ça, mais que le volet faunique est relativement absent?

2260

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

2265

Dans le cadre des procédures d'évaluation et d'examen, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est consulté puis il peut, dans le cadre de ces avis, faire des recommandations à l'égard de suivis par rapport à la faune, oui.

2270

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Mais ma question c'est : est-ce que ces suivis-là vous servent et vous apportent quelque chose?

2275

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

Je crois que oui. Je suis certain que oui, en fait. Je ne pourrais pas donner d'exemple particulier parce que je ne fais pas moi-même de travaux en région puis je ne me sers pas de ces données-là, mais être un expert régional, c'est sûr que je ferais tout pour avoir les meilleurs, m'assurer que la qualité des données est bonne et je prendrais contact avec les compagnies pour m'assurer que...

2280

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

D'accord. Je vous remercie. Alors, on prend quinze (15) minutes de pause, on revient et Michèle, ça sera votre série de questions. D'accord. Eh oui, puis il y a monsieur Fafard au retour. Merci.

2285

2290

---

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

---

2295

2300

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
M. MARC FAFARD**

2305

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2310

Mesdames et messieurs, si vous voulez bien reprendre vos chaises qu'on poursuive l'audience.

Monsieur Fafard, vos deux questions hors thématique, s'il vous plaît.

2315

**M. MARC FAFARD :**

2320

Donc, la première concerne les faibles doses. Cet après-midi, les biologistes du ministère de l'Environnement ont parlé de sources faibles autres que les mines. Donc, est-ce qu'on pourrait nous dire de quoi il s'agissait, quelles sont les autres sources? On parle évidemment de contaminants radioactifs, puis de faibles doses, on parle encore de radioactivité, quelles sont les autres sources dans le monde, qui sont considérées comme des sources autres? Puis est-ce que vous avez envisagé de surveiller les agrégats ou les matériaux de construction, donc une source autre, mais qui est plus locale au Québec?

2325

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Monsieur LeClair, les sources autres, ça vise quoi? Ça désigne quoi? Faible radioactivité?

2330

**M. JEAN LECLAIR :**

Je ne pense pas que ça faisait partie de notre présentation. C'était notre présentation? On peut-tu demander une précision?

2335

**M. MARC FAFARD :**

Non, c'était lors des explications des – je pense que c'était le ministère de l'Environnement, il y avait trois ou quatre personnes, c'était les biologistes au féminin.

2340

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

Est-ce que vous me permettriez de retrouver cette question-là et de voir à qui elle pourrait s'adresser? Parce que j'avoue que de mémoire, je ne saurais pas comment la formuler.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2345

Moi non plus.

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

2350

Ni à qui.

**M. MARC FAFARD :**

2355

Oui, on peut la remettre. Vous me dites comment procéder ou on s'assoit pour la reformuler ensemble?

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

2360

Bien, la reformuler par écrit.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2365

À moins que madame Côté se rappelle, vous dites que c'était une des trois porte-paroles qui étaient là?

**M. MARC FAFARD :**

2370

Oui, effectivement, mais les faibles doses, ça existe, c'est ce qu'ils avaient dit, que c'était une nouvelle discipline, si on veut, que depuis une dizaine d'années, il y avait eu une réflexion puis une analyse là-dessus, puis qu'ils avaient – ils ont passé rapidement sur des sources autres de faibles doses chroniques, je pense même qu'ils avaient ajouté.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2375

Madame Côté?

**Mme MARTHE CÔTÉ :**

2380

Écoutez, c'est parce que là il y a plusieurs mots utilisés que je vois plusieurs choses qui ont été dites, différentes, dans le cadre de ces mots-là.

Quand on a parlé de faibles doses, c'était par ailleurs où on disait le besoin de recherche en bas de cent micromillisieverts, là, où il y a du travail qui se fait présentement pour voir les effets de faibles doses.

2385

On a parlé aussi des normes et des *TENORM*. C'est une expression anglaise, j'essayais de retrouver ma fiche là-dessus, j'ai une petite fiche qui, là, fait référence à la radioactivité naturelle. Donc aux doses qu'on retrouve naturellement, le bruit de fond, et à certaines radioactivités naturelles, les *TENORM* que c'est des activités naturelles un peu enrichies. Comme entre autres, bon, peut-être des graviers qu'on concentre, donc on augmente le critère. Ça a été évoqué très rapidement dans la présentation de ces normes-là.

2390

Alors, là, on fait affaire à de la radioactivité naturelle, Santé Canada a des lignes directrices pour la gestion de ces normes et *TENORM*. Il y a aussi, à l'international, je pourrais retrouver la fiche, mais c'est parce que dans la question, on fait référence à plusieurs affaires qui ont été dites, qui sont différentes. Comme le fait de faire la recherche sur la faible dose plus bas que cent (100), parce qu'on sait que, bon, on sait à peu près présentement qu'à cent millisieverts (100 mSv), je ne voudrais pas me tromper, qu'il n'y a pas d'effets connus, mais on manque quand même d'information pour aller voir plus bas qu'est-ce qui se passerait au niveau peut-être génétique.

2395

2400

Alors, ça, ça a été discuté dans le terme de faible dose et il y a la question des normes, mais c'est une expression anglaise N-O-R-M, c'est une expression anglaise. Natural Occuring Radioactive Material. Moi, je ne suis pas bonne en anglais, je vous mâchouille ça, puis il y a le *TENORM*.

2405

**M. JEAN LECLAIR :**

Si vous voulez le terme français, la traduction, c'est les matières radioactives naturelles, MRN, ça fait que c'est NORM, Naturally Occuring Radioactive Materials. Alors, la traduction c'est matières radioactives naturelles.

2410

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

C'était l'ancien acronyme d'un ministère, ça, MRN.

2415

**M. JEAN LECLAIR :**

C'est parce que je suis sur le site de Santé Canada où on a les lignes directrices canadiennes pour la gestion des matières radioactives naturelles.

2420

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

D'accord. Alors, voilà. Est-ce que ça couvre les terres rares?

2425

**M. JEAN LECLAIR :**

Oui.

2430

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Les matières radioactives naturelles?

**M. JEAN LECLAIR :**

2435

Oui, parce que je pense que c'est... j'ai le guide en avant de moi, ça, on peut sûrement vous fournir le lien sur le site Web, il faudrait que je le lise à fond.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2440

Est-ce que ça couvre aussi les fabricants de petits appareils comme les détecteurs de fumée ou des choses comme ça?

**M. JEAN LECLAIR :**

2445

Pas nécessairement, ça dépend, parce que certains... parce qu'un détecteur de fumée, c'est une source d'américium 241, puis il y a peut-être plutôt des aspects qui relèvent de notre compétence.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2450

De votre compétence. C'est vrai, c'est réglementé.

**M. JEAN LECLAIR :**

2455

Bien, c'est qu'on a une exemption, puis c'est en fonction du seuil qui est établi, là. Ça fait que c'est une utilisation d'une substance nucléaire pour ses propriétés radioactives, ça fait que ça touche dans notre mandat.

2460

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2465 Vous pourriez nous fournir la référence qui nous donnerait la liste de ces autres faibles matériaux de faible radioactivité?

**M. JEAN LECLAIR :**

2470 Je peux vous fournir une copie du guide, puis vous pourrez voir exactement ce qui est élaboré.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2475 Parfait. On le mettra dans notre documentation, puis monsieur Fafard, vous pourrez le consulter, d'accord? Votre deuxième question?

**M. MARC FAFARD :**

2480 O.K. Ma deuxième question concerne l'uranium. Quelle portion de notre uranium canadien exporté aboutit en uranium appauvri?

2485 On peut assumer que quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de l'uranium canadien ou de l'uranium extrait est de l'uranium pauvre, donc de l'uranium 238; on connaît les ratios, en tout cas on a entendu les chiffres cet après-midi que la quantité qui était exportée, puis on sait qu'une fois parti à l'exportation, c'est pour un raffinement ou une utilisation comme combustible énergétique, on connaît les ratios, les concentrations visées de raffinage, donc quelle portion de notre uranium canadien qui a été extrait aboutit en uranium appauvri, si on veut, ou en coproduit de raffinement?

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2490 D'accord.

**M. MARC FAFARD :**

2495 Ça vient à combien de tonnes puis est-ce qu'on peut le suivre?

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2500 La question est claire. Monsieur LeClair, s'il vous plaît.

**M. JEAN LECLAIR :**

2505 On avait déjà une question sur la question du suivi pour l'uranium appauvri, c'est une question qu'on a déjà à faire un suivi. Je ne sais pas si on va être en mesure de vous donner les chiffres de tonnes d'uranium appauvri pour tous les... je peux vérifier, mais on avait déjà une première question qui était la question des contrôles qui sont en place pour l'uranium appauvri et puis déjà là, c'est le point de départ sur le questionnement.

2510 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

On avait effectivement, si vous vous rappelez, une question, puis je pense même que c'était à la suite de votre question.

2515 **M. MARC FAFARD :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2520 De sorte que cette réponse-là va rentrer avec les informations disponibles.

**M. MARC FAFARD :**

2525 À ce moment-là, j'avais eu comme réponse de madame Vestergaard, qu'il n'y avait pas de suivi possible pour l'uranium appauvri, qu'on ne faisait pas, les compagnies ne le déclaraient pas.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2530 Oui, mais après, nous, on a demandé à la CCSN si eux avaient une idée du va-et-vient et ils vont nous le dire s'ils l'ont ou pas.

**M. MARC FAFARD :**

2535 Donc, ma question aujourd'hui c'est est-ce que la Commission de la sûreté nucléaire a cette capacité-là ou cette possibilité-là ou est-ce qu'elle ne peut pas?

2540

**M. JEAN LECLAIR :**

2545 Puis encore, pour apporter une précision de madame Vestergaard, ce qu'elle a dit, c'est qu'au niveau international, dans le plan international, mais la question était particulièrement pour le Canada et on vous a dit qu'on allait faire un suivi puis j'attends la réponse.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2550 Oui. Et je vous signalerai aussi, Monsieur Fafard, que sur notre site internet, il y a un document sur les matières radioactives naturelles de Santé Canada qui est déjà déposé. Et ce document-là, c'est les GEST numéro 3. Alors, vous allez trouver une autre source d'information sur la question.

2555 **M. MARC FAFARD :**

2560 Est-ce que je pourrais faire, je connais ce document-là, je connais les sources, ma question était plutôt dans le sens : est-ce que le ministère embarque lui aussi dans cette nouvelle avenue-là qui est l'étude des... est-ce qu'on a un nouveau domaine dans la radioactivité, dans les suivis des impacts des faibles doses?

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2565 Pardon. Là, ça, c'est une autre question, la question des impacts. C'est-à-dire que c'est la troisième. Là, vous avez demandé si eux sont capables de les identifier puis quelle est la proportion, on va essayer d'obtenir la réponse. D'accord? Merci. Alors, Michèle, quelles sont vos questions? Allez-y.

2570

---

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

2575 En fait, ce sont des petites questions, j'espère, qui vont demander des réponses simples, j'essaie à cette heure-ci d'être simple.

2580 La première chose c'est Ressource naturelle Canada, cet après-midi, nous ont parlé de plusieurs aspects de leur mandat, et là je ne sais pas s'il y a encore des gens chez Ressources naturelles Canada ici? Environnement Canada, monsieur Breton, c'était ça. C'est ça, votre collègue, je m'excuse. Ça va être beau vendredi, je vais faire attention. Ils nous ont parlé d'un guide de pratique écologique, on nous a dit aussi que ce guide était disponible sur le site

probablement d'Environnement Canada et sinon, est-ce qu'il est possible que votre ministère le dépose?

**M. LOUIS BRETON :**

2585

Il est accessible sur le site internet dans les deux langues et on peut le déposer également.

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

2590

O.K., je vous remercie.

**M. LOUIS BRETON :**

2595

Pas de problème.

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

2600

Alors, c'était simple. On peut y aller comme ça. Ensuite de ça, au ministère de la Faune et des Parcs, en fait on se demandait comment, en territoire – je crois que c'est en territoire inuit, une présentation sur les sites abandonnés de madame Dea, a porté à notre attention qu'on commençait à avoir plus de problèmes avec les pourvoiries abandonnées qu'avec les sites d'exploration abandonnés.

2605

Alors, je me demandais, dans quelle mesure votre ministère est impliqué dans des campements miniers, des campements de pourvoiries? Est-ce que vous êtes impliqué? La première chose, je ne sais pas si ça fait partie de votre mandat.

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

2610

Les camps miniers, non; la pourvoirie, oui. Un pourvoyeur doit détenir un permis de pourvoirie pour opérer. C'est des permis qui sont délivrés par notre ministère. La problématique des pourvoiries en milieu nordique est particulière. De un, elles sont soumises à un régime de pourvoirie particulier où il y a notamment le droit de préemption. Je ne pourrais pas trop rentrer dans le détail, mais le droit de préemption implique un genre de droit... ce n'est pas de l'expropriation, mais admettons qu'un pourvoyeur veut vendre ou établir une pourvoirie, dans ce cas-là les Inuits, par exemple, pourraient, selon une certaine procédure, se porter acquéreurs de la pourvoirie sans que ça puisse être vendu sur le marché, finalement.

2615

Là, le cas des camps mobiles est effectivement un peu particulier.

2620

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

2625 Ce n'était pas les camps mobiles, c'était surtout les camps abandonnés. Quel est le rôle de votre ministère pour en identifier d'abord la présence, puis ensuite pour favoriser que ça n'arrive pas ou, une fois que c'est arrivé, pour favoriser que ça soit réparé?

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

2630 La Direction régionale est au courant de l'ensemble des sites. Les sites doivent être identifiés au permis de pourvoirie, tant le site principal que les camps. Cela étant dit, là avec la baisse de caribous migrateurs, c'est extrêmement délicat comme sujet, parce que les pourvoyeurs ont de la difficulté à arriver. Qu'est-ce que le ministère fait par rapport à tout ça? Honnêtement, pour l'instant, je ne le sais pas.

2635 **LA COMMISSAIRE GOYER :**

2640 Mais regardez, la question n'était pas de vous mettre, vous, dans l'embarras; quand la commission pose des questions, c'est tout à fait normal que vous puissiez aller chercher l'information ailleurs et que vous nous la déposiez par écrit, ça fait partie du processus, on ne peut pas tout savoir.

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

2645 D'accord. Donc, si on précisait la question pour que je puisse la communiquer?

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

2650 En fait, c'est ça. De savoir d'abord quel est le rôle de votre ministère dans le suivi des pourvoiries et quel est le rôle de votre ministère en cas d'abandon et de restauration de ces camps-là, et s'il y a des collaborations avec d'autres ministères.

2655 En fait, c'est bien de comprendre, quand ça arrive, comment on fait pour réparer et quand on peut, comment on fait pour prévenir. Puis vous pouvez aller consulter tous les ministères qui sont concernés dans la démarche et peut-être les gens des communautés, de nos deux commissions, qui ont peut être aussi quelque chose à dire sur la question.

2660

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

2665 Mais je me permets de répéter, là. Le rôle de mon ministère est clairement identifié pour les  
pourvoies. Dans le cas d'abandon de pourvoies, ça reste à être étudié un peu, mais je peux poser  
des questions par rapport ça.

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

2670 Merci. Puis la dernière question à la Faune, puisque c'est sa journée et sa soirée – après, on  
va vous épargner, je pense qu'on va avoir terminé –, la question c'est étant donné qu'on regarde  
les impacts de la filière uranifère, évidemment la Faune est peut-être impliquée dans les suivis de  
l'activité minière en général, mais est-ce que vous croyez, pour des questions de protection de la  
faune, qu'il devrait y avoir des aménagements particuliers de votre rôle, à la Faune, en cas de  
problèmes? Pas de problèmes, mais d'activités uranifères, particulièrement l'exploitation?

2675

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

2680 Je vais allumer mon micro. Les cas d'aménagement d'habitat entreraient un peu dans les  
mesures de compensation, justement. Donc, dans la mesure où des habitats seraient détruits ou  
qu'ils seraient rendus inutilisables par la faune, on dit toujours : en dernier recours, si la décision ou  
l'évaluation laisse... c'est un peu embêtant, là. Quand je dis en dernier recours, la décision est que  
le projet va se faire à cet endroit-là, il ne peut pas être fait ailleurs, donc l'évitement n'est pas  
possible, les mesures de mitigation sont impossibles pour différentes raisons, il y aura destruction  
d'habitats, il y a des mesures de compensation qui peuvent être mises en place.

2685

Donc, l'aménagement de nouveaux habitats pour remplacer les anciens habitats sont des  
mesures qui peuvent être mises en place. Ce n'est jamais l'idéal parce que le succès, le résultat  
est attendu, mais ne viendra pas nécessairement.

2690

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

2695 En fait, j'y allais peut-être plus macro, puis c'est peut-être encore une question qui mériterait  
d'être adressée à votre entourage ou à d'autres Directions dans votre ministère, à savoir, est-ce  
que le fait d'avoir comme, qu'on est en attente et qu'éventuellement il pourrait y avoir des projets  
uranifères, d'exploitation de mine, est-ce qu'il y a une réflexion, est-ce qu'il y a une politique pour  
se poser la question : est-ce que c'est une mine comme les autres ou est-ce que c'est une mine  
particulière qui demandera que le ministère de la Faune se penche et ait des cas où il y aura des  
choses particulières à modifier dans votre pratique? Ou si ce n'est pas le cas, si c'est une mine  
comme les autres?

2700 Les deux réponses sont valables, il faut savoir autant s'il y a un impact ou s'il n'y en a pas. Alors, l'état de la réflexion de votre ministère.

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

2705 J'aurais tendance à dire que j'attendrais les recommandations de la commission avant de proposer que mon ministère adopte des politiques particulières pour l'uranium.

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

2710 Est-ce à savoir donc qu'il n'y a pas de réflexion en cours à ce moment-ci? Vous pouvez vérifier, vous n'êtes pas obligé de répondre de vous-même.

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

2715 Mais pour ne pas nommer de projet particulier, il y a peut-être des éléments de réponse qui ont été développés par une région concernée. Cela étant dit, je ne sais pas à quel stade tout ça, c'est rendu, là. On pourrait vérifier auprès de la région concernée.

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

2720 Je vous remercie, ça va être apprécié.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2725 Une autre question pour vous. Il y avait une entente entre le ministère de l'Environnement puis les Services fauniques, je ne sais pas si elle est tombée quand vous avez été fusionnés ensemble dans les dernières années, qui faisait en sorte qu'un agent de conservation qui voyait un déversement, le signalait, pouvait faire un rapport, avait au fond les mêmes pouvoirs qu'un inspecteur du ministère de l'Environnement et vice et versa.

2730 Je voulais savoir si cette entente existe encore. Madame Côté et Monsieur Martin?

**Mme MARTHE CÔTÉ :**

2735 Je croirais que oui. La semaine dernière, je vous donnais entre autres l'exemple d'une plainte qu'on avait eue ou d'une dénonciation ou je ne sais pas comment dire, d'une exploration qui, par ailleurs, n'avait pas été portée à notre conséquence, à notre vue, parce qu'elle ne nécessitait pas un certificat d'autorisation, mais c'est un agent de la Faune qui, en allant faire ses

2740 propres vérifications, a trouvé une situation qui lui semblait anormale et qui l'a portée à la connaissance de notre ministère. Donc oui, je pense qu'on fait une bonne...

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2745 Mais c'est sur la bonne foi ou s'il a le droit de dresser un procès-verbal, c'est-à-dire un constat au sens légal du terme et, à ce moment-là, qui vaut pour les deux ministères? C'est dans les deux sens. À l'époque, ça existait. L'agent de la Faune pouvait faire un constat de rejet environnemental, genre l'inspecteur pouvait faire un constat de braconnage avec les mêmes pouvoirs, en terme légal, comme constat.

2750 **Mme MARTHE CÔTÉ :**

À l'époque, lorsqu'on était sur le même ministère, on avait dans l'ensemble les mêmes lois. Là, un peu, on était... puis je vais vous dire que cette situation est revenue lorsqu'on a été remis ensemble.

2755 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Mais vous avez été remanié.

2760 **Mme MARTHE CÔTÉ :**

2765 Puis on a été redivisé. Parce que je comprends très bien que cela pouvait avoir lieu, parce que comme on était du même ministère, donc on voyait, tous les inspecteurs pouvaient voir à appliquer toutes les lois. Maintenant, au niveau de la répartition de la responsabilité, vu qu'on a été reséparés...

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2770 Pourriez-vous vérifier si maintenant les deux services d'inspection ont le droit de faire des constats? Pas nécessairement une intervention, d'arrêter des travaux ou des choses comme ça, ça n'allait pas jusque-là – en tout cas, ce que j'ai vu, moi, à l'époque –, mais ils avaient le droit de faire un constat qui avait valeur de constat.

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

2775 Oui, oui, mais ça, c'est encore. Constat, oui, mais moi je disais, c'est d'aller plus loin, de faire le rapport et que son rapport serve.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2780

Oui, oui, c'est ça.

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

2785

Ils vont faire le constat et quelqu'un de chez nous va aller contrevérifier, et là, pouvoir poser des actes en conséquence. Ça, ça se fait, le constat.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2790

O.K. Bon. Alors, pouvez-vous vérifier s'il y a un tel protocole entre Faune et Environnement et, au besoin, nous le déposer? Puis là, ma question c'est : est-ce qu'il est déjà arrivé que des agents de la Faune soient intervenus face à des entreprises minières? Là, vous me donnez un cas au niveau de l'exploration, mais contre des mines, pour des rejets, pour toutes sortes de... pour n'importe quoi?

2795

**LA COMMISSAIRE GOYER :**

2800

C'est le même cas, c'est-à-dire que comme je vous disais pour l'exploration, si la Faune s'y rend et qu'il voit quelque chose, va aviser le ministère de l'Environnement, lui dire : « Bien, je pense qu'il y a un rejet qui pourrait causer... » Ça se fait dans la pratique, là. Il y a une collaboration là-dessus. Comme on a obligation, nous, de déclaration s'il y a contamination.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2805

Bon, d'accord. Une question à monsieur Demers. Est-ce qu'il y a des études qui ont été faites à l'époque par Hydro-Québec ou par d'autres organismes gouvernementaux à votre connaissance, qui ont mesuré les changements que provoque, dans un territoire, l'arrivée, le nombre d'utilisateurs? Si vous changez radicalement le nombre d'utilisateurs dans un territoire, qu'est-ce que ça provoque ainsi que les activités qui peuvent être pratiquées, si elles changent de nature soudainement, lors de l'ouverture d'un territoire?

2810

**M. CLAUDE DEMERS :**

2815

Non. Puis l'élément qu'il faut aussi retenir c'est que, par exemple, avant le début du projet de la Baie-James, en 71, où la route se terminait à Matagami, il n'y a à peu près personne qui connaissait le territoire. Donc, pour connaître l'impact, il faut connaître qu'est-ce qu'il y avait avant le projet, puis dix (10), quinze (15) ans après.

2820 Ce qui fait que donc La Grande, c'est la première fois qu'il y a eu des données  
environnementales de récoltées et un suivi sur l'utilisation du territoire, mais on ne sait pas ce qu'il  
y avait, par exemple, dans les années 60, puis on ne savait même pas, en termes de faune, qu'est-  
ce qu'il y avait, là.

2825 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Mais quand on s'est en allé du côté de Laforge puis de Brisay, là, le système d'étude  
d'impact était en place?

2830 **M. CLAUDE DEMERS :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2835 Est-ce qu'on a essayé de vérifier, de quantifier, de modéliser, je ne sais pas, d'étudier les  
impacts de l'ouverture de ces nouveaux territoires, alors que là, on avait des outils beaucoup plus  
performants en termes d'évaluation qu'en 72?

2840 **M. CLAUDE DEMERS :**

Oui. Oui, oui, mais ça a été fait aussi, comme ce que j'ai cité.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2845 Donc, ça a été étudié?

**M. CLAUDE DEMERS :**

Il y en a eu de faits, mais je veux dire, on ne peut pas reculer avant de faire telle chose.

2850

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Non.

2855

**M. CLAUDE DEMERS :**

L'exemple que je veux donner, une mine n'importe où dans le Nord-du-Québec, je veux dire,  
est-ce qu'il y aura un impact de cette mine-là sur le caribou?

2860 Bien souvent, ça coûte cher faire une étude sur le caribou ou n'importe quoi dans le Nord.  
On attend que le projet arrive pour faire des études.

2865 Moi, je dis souvent, si, comme monsieur Parizeau voulait des centrales nucléaires en 71 dans le sud du Québec, monsieur Bourassa a permis les connaissances environnementales qui ont été acquises depuis les quarante (40) dernières années dans le Nord. Et là, quand tu as les connaissances, tu sais quels sont les impacts que les hommes font.

2870 Mais il y a eu toutes sortes d'enquêtes qui ont été faites, des questions-réponses, des questionnaires dans les pourvoiries, dans le coin de Matagami, La Barrière, il y a eu plein, plein de choses qui ont été faites à cet égard sur l'utilisation du territoire, mais sans jamais signaler un point de rupture : il y a un abus de telle ou telle chose.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2875 Je ne visais pas le point de rupture, je voulais juste savoir si on a mesuré l'impact de l'arrivée d'un nombre d'utilisateurs soudains.

**M. CLAUDE DEMERS :**

2880 Oui. Oui, mais ça, ça se fait, l'impact, ça ne se fait pas dans l'étude d'impact, ça va se faire dans le suivi, après.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2885 C'est exact.

**M. CLAUDE DEMERS :**

Exactement, exactement.

2890 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Et ça, ça a été mesuré?

2895 **M. CLAUDE DEMERS :**

Et ça, depuis la phase 2 et la phase 3 de La Grande et SM-3, puis Romaine puis Toulnostouc, c'est des affaires qui ont été faites sur l'impact d'utilisation du territoire, combien de personnes, est-ce qu'il y a plus de véhicules? Des questionnaires, entre guillemets, questions-

2900 réponses parce que souvent il y avait une guérite d'information, et là, on demandait aux gens de remplir un questionnaire.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2905 Est-ce qu'on a mesuré l'impact sur la faune, que ça avait? Les impacts directs et les impacts indirects?

**M. CLAUDE DEMERS :**

2910 Non. Pas à ma connaissance.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Non?

2915 **M. CLAUDE DEMERS :**

2920 Les seuls impacts mesurés sur la faune, de mémoire, ça a été des questions extrêmement précises de Pêches et Océans Canada, notamment sur Toulnostouc où la rivière est dérivée sur une certaine portion, où il y a moins d'eau qui passe et on nous avait demandé de vérifier s'il y avait encore du poisson et on voulait obliger, par exemple, Hydro-Québec à aller pêcher. Il fallait pêcher au filet dans les tronçons, et là, on a garanti que dans cinq ans il n'y aurait plus de poisson, là, parce que le fait de faire du suivi demande un prélèvement aussi.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

2925 Est-ce que ça affectait, avez-vous déjà vu des chiffres, quelque chose qui vous disait que ça affectait la disponibilité de la ressource pour les utilisateurs traditionnels?

**M. CLAUDE DEMERS :**

2930 Pas à ma connaissance. Le milieu a changé, les utilisateurs ont changé d'outil pour utiliser le territoire aussi, le nombre d'utilisateurs, et blancs et autochtones. Comme je l'expliquais, les autochtones passaient, avant 1975, six, sept mois en forêt, pour ce qui est des Cris, puis ils revenaient, alors que là, il y a beaucoup plus de déplacements à court terme.

2935 Donc, ça change le mode d'utilisation et les outils. On comprendra que les prélèvements avec des armes à feu ou des déplacements plus rapides avec des motoneiges, des quads, changent des choses.

Un autre exemple parce que monsieur tantôt posait des questions sur le suivi...

2940

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Ce que vous venez de mentionner, ça change le niveau de récolte quand même, là.

2945

**M. CLAUDE DEMERS :**

Oui, mais je veux dire, est-ce que ça a, on atteint ce que j'appelle un point de rupture sur le stock? Le seul cas sauvage, c'est celui que je vous ai montré, que j'ai connu en trente-cinq (35) ans et pourtant, aujourd'hui, on a été capable de réparer la situation et c'est un lieu de tournoi, entre guillemets.

2950

Je veux mentionner également Pêches et Océans, parce que Pêches et Océans, par exemple avec Romaine et le saumon, Hydro-Québec a une obligation de suivi de la population de saumons, doit refaire des frayères et il y a une obligation de garantie de résultat. C'est-à-dire que même si le saumon, quand il sort de la rivière, il peut être pêché par les bateaux islandais ou par n'importe qui, mangé par des phoques, Hydro-Québec a une obligation de suivi et de résultat.

2955

Et je me permets une phrase, elle est lourde de sens, mais quand je vois ce qui se passe à Cacouna, mettons que les exigences de Pêches et Océans, parfois, peuvent être de différents niveaux.

2960

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Passons, ce n'est pas notre dossier.

2965

**M. CLAUDE DEMERS :**

C'est ça.

2970

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Est-ce que ça a créé, l'ouverture du territoire, des conflits d'utilisation entre autochtones et non autochtones? Sur la Côte-Nord, en tout cas, il y en a, parce qu'on les voit même racontés dans les journaux, mais dans les territoires conventionnés?

2975

**M. CLAUDE DEMERS :**

2980

Dans les territoires conventionnés, comme je vous mentionnais, il y avait l'élément du caribou abandonné ou de l'orignal abandonné, quelqu'un qui tirait, un non autochtone qui veut juste rapporter la tête et le trophée avec le panache. Ça, à plusieurs reprises ça a été mentionné ce volet-là. Donc, l'espèce de gaspillage, entre guillemets, ou qu'ils en tirent beaucoup.

2985

Et je dois avouer que, mettons-nous à la place des autochtones – il y a une de mes collègues qui étaient à Laforge 2, donc à l'est du territoire un hiver, et sur une route de digue, il y avait vingt-deux (22) camions pickup chasseurs avec des armes qui attendaient. C'est vraiment comme à la guerre, tu attends et quand tu as des travaux à faire pour Environnement sur le territoire, ça fait comme peur quand tu vois ça. Je me mets à la place des autochtones, quand ils voient ça, ça, ça dérange beaucoup, des concentrations de chasseurs comme ça, énormément.

2990

2995

Et ce que j'ai mentionné tantôt, l'autre source de conflit c'était également le fait que les autochtones laissent leur camp déverrouillé, donc pour que quelqu'un puisse entrer et que les blancs arrêtaient puis ils se mettaient à fouiller puis prendre des affaires. Ça, c'est une source de conflit aussi à cet égard.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3000

Merci. Monsieur Martin, est-ce que votre ministère a les ressources professionnelles et financières pour anticiper les impacts cumulatifs sur la faune, de l'implantation de plusieurs mines dans une région donnée? Si vous entendez parler qu'il y a deux, trois projets qui s'en viennent dans un territoire, êtes vous capable de modéliser ce que ça peut signifier pour la faune et être capable de faire, comment dire, à partir de cette anticipation d'impacts, de faire des avis, des recommandations ou de même gérer le problème par anticipation?

3005

**M. FRANÇOIS MARTIN :**

3010

Encore une fois, j'aurais tendance à dire que dépendamment des régions, on revient toujours à cette situation-là. Dépendamment des régions, dépendamment des cas qui sont soumis, c'est sûr que la procédure d'examen est projet par projet. Donc à la base, c'est d'être informés de l'ensemble des projets. S'il y a trois projets qui arrivent en même temps, j'imagine que l'évaluation faite par l'expertise tiendra compte de ces trois projets-là en même temps. Ça ramène un peu au problème d'accumulation des impacts puis des moments auxquels les projets sont soumis, là. C'est difficile de prévoir, dans le futur, qu'est-ce qui va arriver, quand même.

3015

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3020

Ça m'amène à poser une dernière question et je la poserais à la représentante du MRN, madame Paradis. Bonsoir, Madame, j'ai oublié de vous saluer d'entrée de jeu et je m'en excuse.

3025

Est-ce que votre ministère entend, dans le cadre du développement minier ou du Plan Nord, quand il y a un agrégat de projets dans une grande région vierge du Nord-du-Québec, est-ce que votre ministère entend faire une étude des impacts qui va être globale pour essayer de voir quels sont les impacts cumulatifs de cette arrivée de projets? Ou s'il va, comme ça a été le cas jusqu'à présent, on va faire des études d'impact une par une et on va regarder ça finalement de façon segmentée et non pas globalement?

3030

**Mme MARTINE PARADIS :**

Je crois que présentement, c'est vraiment du cas par cas selon le développement minier. À savoir pour une gestion globale, là, il faudrait que je me renseigne.

3035

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Parce qu'il peut y avoir différents projets dans une région; il peut y avoir de l'hydroélectricité, de la forêt, il peut y avoir du minier et c'est l'addition de ça; est-ce qu'il y a quelqu'un au gouvernement qui regarde, à un moment donné, à une échelle plus globale que du cas par cas? Alors, je me demandais si chez vous, vous avez cette approche?

3040

**Mme MARTINE PARADIS :**

O.K., pas juste le minier, mais aussi les autres projets autour du minier...?

3045

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Oui. Bien, parce que finalement, la route de un sert à l'autre, et cetera, alors je me demandais si vous avez cette approche globale de regard ça. Vous contrôlez quand même, en tant que Ressources naturelles, le minier et l'énergie?

3050

**Mme MARTINE PARADIS :**

Oui, c'est ça.

3055

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3060

Et la forêt est partie, mais elle n'est pas loin, elle est au bout de la table.

**Mme MARTINE PARADIS :**

3065

Mais c'est beaucoup un processus de collaboration où chaque ministère a une section, une expertise puis on consulte les autres.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3070

Oui.

**Mme MARTINE PARADIS :**

3075

À savoir s'il y a quelque chose qui chapeaute toutes les...

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Chez vous, vous avez les deux volets : énergie et mines.

3080

**Mme MARTINE PARADIS :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3085

Alors, vous la faites l'addition? Et vous l'avez la vision globale ou c'est projet par projet?

**Mme MARTINE PARADIS :**

3090

Personnellement, je ne le sais pas. Je ne peux pas vous répondre, mais je peux adresser la question à la Direction.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3095

Oui, ça serait important qu'on ait une réponse très, très claire là-dessus, pour voir comment vous approchez ces questions-là.

3100 Et je poserais la même question au ministère de l'Environnement. Vous savez que normalement, en environnement, le principe de base c'est de prendre le problème le plus globalement possible, avez-vous une approche qui permet de faire autre chose que du cas par cas présentement?

**Mme MARTHE CÔTÉ :**

3105 Je vais revenir encore, je suis désolée, à notre étude d'impact en évaluation environnementale où on demande de faire une analyse des impacts cumulatifs, donc de prendre tous les autres projets qui se situent autour pour voir. Et, oui, ça se... je vois entre autres un projet où ils ont regardé, par ailleurs l'historique, quelles sont toutes les autres usines et industries qui pourraient être dans le même domaine...

3110

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3115 Mais vous voulez dire que s'il y a un projet minier dans le Nord à un endroit, ils vont ajouter à leur étude d'impact les projets hydroélectriques, les autres projets miniers dont ils ne connaissent pas les tenants et aboutissements, nécessairement? Comment ça peut se faire? À moins que quelqu'un ait l'autorité de regarder dans quatre, cinq dossiers, simultanément.

**Mme MARTHE CÔTÉ :**

3120 Je veux dire, on demande quand même dans la région où l'étude d'impact, où l'impact de la mine peut avoir lieu, si oui il y a un autre projet à côté qui concerne et qui est dans la même région potentielle au niveau des impacts, ça sera regardé.

3125 Il y a aussi quand même toute la commission qui procède à l'évaluation, qui demande aussi des consultations par le milieu, qui a aussi l'information, le passé d'autres projets, mais oui, on peut, mais je ne vous dis pas qu'on va prendre, qu'on va regarder tout le Nord, mais quand on parle d'une...

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3130

D'une sous-région, disons.

**Mme MARTHE CÔTÉ :**

3135 Quand on demandait, dans l'étude d'impact, de déterminer la région, on demande aussi de déterminer les impacts cumulatifs. Donc oui, il doit voir dans cette même région-là, s'il y a d'autres

entreprises ou d'autres activités qui sont en compétition ou qui viendraient rajouter des éléments par rapport à ces informations-là.

3140 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Il resterait à savoir, du ministère des Transports quand il fait ses plans...

3145 **LA COMMISSAIRE GOYER :**

Ça a été demandé tantôt.

**LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

3150 O.K. Bien, ça termine mes questions. Est-ce que nos collègues des commissions ont d'autres questions? Pas du côté du CCEK? CCEBJ? Non plus?

Alors, il me reste à vous remercier de votre collaboration, tout le monde, et puis on ajourne à demain après-midi 13 h. D'accord? Au plaisir.

3155

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 16 SEPTEMBRE 2014 À 13 H**

---

3160

3165 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3170

---

Yolande Teasdale,  
Sténographe officielle bilingue